



Ministère d'Etat
Département des Relations

PRINCIPAUTE DE MONACO

LA POLITIQUE EXTERIEURE
DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO
EN 2009



Département des Relations

Télécopie : +377 98 98 85 54
Téléphone : +377 98 98 89 04
www.diplomatie.gouv.mc
relext@gouv.mc

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	5
I RELATIONS BILATERALES	6
AVEC LA FRANCE	6
AVEC L'ITALIE	8
RELATIONS AVEC LES « PETITS ETATS »	9
AUTRES RELATIONS BILATERALES.....	10
<i>Le Corps Diplomatique des Puissances Etrangères accréditées en Principauté</i>	10
<i>Le Corps Diplomatique accrédité près les Puissances Etrangères et représentant la Principauté de Monaco au sein des Organisations Internationales</i>	10
<i>Ambassadeur non résident</i>	10
<i>Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l'Etranger</i>	11
<i>Le Corps Consulaire Etranger en Principauté</i>	11
II POLITIQUE EUROPEENNE	12
MONACO ET L'UNION EUROPEENNE	12
MONACO ET LE CONSEIL DE L'EUROPE	12
MONACO ET LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME.....	14
III RELATIONS MULTILATERALES	16
DANS LE CADRE DE L'ONU ET SES INSTANCES SPECIALISEES.....	16
<i>L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)</i>	17
<i>L'Onusida</i>	18
<i>Les Organisations Humanitaires</i>	19
<i>L'UNESCO</i>	19
<i>Examen Périodique Universel (EPU)</i> ,.....	20
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF).....	21
L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE).....	22
L'AGENCE INTERNATIONALE POUR L'ENERGIE ATOMIQUE (A.I.E.A.).....	22
LE COMITE EUROPEEN DE REGULATION POSTALE (C.E.R.P.)	23
LE BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS (BIE)	23
L'UNION POUR LA MEDITERRANEE (UpM)	23
<i>Monaco, pays hôte</i>	24
<i>Une participation active aux travaux de l'UpM</i>	24
<i>Monaco et la Fondation Anna LINDH</i>	25
<i>Les institutions euro-méditerranéenne</i>	26
IV POLITIQUES SECTORIELLES	28

LA PROTECTION DES ENFANTS.....	28
LES ENERGIES RENOUVELABLES	29
L'ENVIRONNEMENT	29
<i>Les Régions Polaires</i>	29
<i>Les Mers et les Océans</i>	30
<i>L'eau</i>	31
LA SANTE.....	32
LE SPORT.....	33
LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT	34
<i>L'Aide Publique au Développement</i>	34
<i>La lutte contre la Pauvreté</i>	35
<i>La répartition géographique</i>	35
<i>Les domaines d'intervention</i>	35
<i>L'Aide Humanitaire d'Urgence</i>	37
<i>Le partenariat avec les ONG monégasques</i>	38
<i>La lutte contre les changements climatiques</i>	38
V VISITES OFFICIELLES ET ACCUEILS.....	39
LES VISITES OFFICIELLES	39
LES ACCUEILS	39
VI AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES INTERNATIONALES.....	41
CONCLUSION	42
ANNEXES	43

Avant-propos

Le présent rapport relate les grandes lignes et les activités prioritaires accomplies en matière de politique étrangère au cours de l'année 2009.

Inscrit dans la politique de rayonnement de la Principauté, telle que préconisée par S.A.S. le Prince Souverain et sur fond de crise mondiale, le Gouvernement Princier s'est donné en 2009, les moyens de mener à bien une politique extérieure ambitieuse, dynamique et coopérante.

Le Gouvernement Princier au travers du Département des Relations Extérieures, entouré de ses Ambassades et de ses Consulats et en partenariat avec acteurs locaux, a su associer particularisme monégasque et ouverture à l'Internationale.

Introduction

Sur fond de conjoncture économique difficile, la politique extérieure visant à démontrer la volonté du Gouvernement Princier de relever les défis d'une politique d'ouverture à l'international a été consolidée au cours de cette année 2009. Elle vise principalement à promouvoir l'image et le rôle joué par la Principauté sur la scène internationale, à savoir :

- **la promotion du Développement Durable et ses méthodes de financement** : promotion de l'investissement, de la recherche, des nouvelles technologies en matière d'environnement, coopération au développement à vocation environnementale, engagement pour la neutralité carbone ;

- **la Lutte contre la Pauvreté** : mise en oeuvre de programmes/projets dans les domaines de l'accès aux services publics de base (éducation, santé, accès à l'eau) et au développement micro-économique et finalisation d'accords bilatéraux et multilatéraux : OMS, ONUSIDA, PNUD, FNUAP, HCR, OIF et UNESCO ;

- **le Développement des Relations Internationales** : élargissement du réseau diplomatique et consulaire et la signature de nouveaux accords de coopération en matière de transports avec l'Italie¹, opérations d'information et de promotion de Monaco à l'étranger et le développement des relations avec l'Union Européenne ;

- **le développement des échanges d'informations en matière de fiscalité Internationales** : l'année 2009 a vu l'engagement de la Principauté de s'inscrire dans le mouvement international de transparence fiscale. Cet engagement s'est traduit par la signature de 12 accords d'échanges de renseignements en matière fiscale et la sortie de la Principauté de Monaco de la liste grise de l'OCDE ;

- **le renforcement du positionnement de Monaco au sein des Organisations Internationales avec l'accueil de réunions** : AIEA, Conseil de l'Europe, et plus particulièrement l'UNESCO avec l'élection historique au Conseil Exécutif de l'UNESCO, avec 160 voix sur 178 votants, Monaco ayant remporté le plus de votes tous Groupes Electoraux confondus ;

- **l'adhésion à différentes organisations** pour manifester à la communauté internationale la volonté de la Principauté de promouvoir les valeurs qu'elle défend au sein des organismes y afférents en prenant appui sur la diplomatie multilatérale ;

- **la promotion de l'identité culturelle francophone** : au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Monaco, outre ses actions de terrain – notamment en matière d'éducation et de coopération au développement, s'est maintenu parmi les 10 principaux contributeurs de l'OIF ;

- **la confirmation des rapports d'amitié et de coopération avec la République Française** avec notamment la signature d'une part de l'accord relatif à la garantie des investisseurs entre la France et Monaco qui s'inscrit dans la suite logique de la Convention monétaire conclue entre nos deux pays, et d'autre part, de la convention sur l'approvisionnement de la Principauté en électricité.

D'une manière générale, on peut remarquer que la Principauté poursuit une politique ambitieuse dans tous les domaines, qui seule confèrera son importance sur l'échiquier international.

¹ Notamment la signature de l'accord italo-monégasque sur les transports le 1^{er} décembre 2009

I

RELATIONS BILATERALES

Avec la France

Pour l'année 2009, il convient de relever les nombreuses relations entre la Principauté et la France.

* En ce qui concerne les accords franco-monégasques, le vote par l'Assemblée Nationale française le 19 janvier 2009, du projet de loi n°13 79, autorisant l'accord sous forme d'échange de lettres relatives à la **garantie des investisseurs entre la France et Monaco**, qui vise à permettre aux établissements installés dans la Principauté d'adhérer au mécanisme français de garantie des titres.

Cet accord, conclu sous forme d'échange de lettres en date du 8 novembre 2005 s'inscrit dans la suite logique de la Convention monétaire entre le Gouvernement français (au nom de la Communauté européenne), et le Gouvernement Princier, en date des 24 et 26 décembre 2001. Il prévoit notamment que Monaco doit se doter d'un mécanisme de garantie des investisseurs équivalent à celui prévu par la directive 97/9/CE relative au système d'indemnisation des investisseurs.

L'Ordonnance Souveraine n°2.365 du 10 septembre 2009 a rendu exécutoire cet accord.

* Du 17 au 19 mars 2009, une délégation monégasque conduite par S.E. Monsieur Philippe NARMINO, en sa qualité de Président du Conseil d'Etat, s'est rendue au Conseil d'Etat français.

A la suite de cette visite, le 17 novembre 2009, M. Jean-Marc SAUVE, Président du Conseil d'Etat français s'est rendu en Principauté, à l'invitation de S.E. Monsieur Philippe NARMINO.

A cette occasion, **une Convention de Jumelage a été signée par les deux Présidents.**

Cette Convention a pour objet de fixer les principes de la coopération que ses signataires entendent développer dans le champ de leurs fonctions consultatives. Fondée sur le principe de réciprocité, elle est destinée à favoriser les échanges d'idées et le partage d'expérience sur l'organisation et le fonctionnement des deux Conseils d'Etat et sur l'ensemble des questions d'intérêt commun touchant au droit et à la jurisprudence, notamment au regard du droit européen.

Ainsi, la signature de ce texte témoigne de l'attachement des deux Institutions à la préservation de l'Etat de droit, à la défense de l'intérêt général et à la protection des droits individuels garantis notamment par la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.

* Le 7 mai 2009, Monsieur **Eric WOERTH**, Ministre français du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique s'est rendu à Monaco, pour plusieurs sessions de travail et d'échange.

M. WOERTH était accompagné de MM. Didier MIGAUD, Président, et Gilles CARREZ, Rapporteur de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, ainsi que de S.E. Madame Odile REMIK-ADIM, Ambassadeur de France à Monaco.

Différentes réunions de travail se sont tenues autour des thématiques suivantes : les négociations avec l'Union européenne et certains Etats du G20 au regard des critères de l'article 26 de l'OCDE, la question des règles de fonctionnement de la place financière monégasque et les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, l'application des accords franco-monégasques dans le domaine de la fiscalité, des douanes et des banques, l'apport de Monaco à l'économie, l'emploi et les finances de la France, et la situation particulière des enfants du pays « descendants en ligne directe de français nés à Monaco et y résidant de manière régulière ». En marge de ces réunions, les deux parlementaires français ont également été reçus au Conseil National.

* Par ailleurs, les Autorités françaises et monégasques ont entamé des négociations en 2009, en vue de conclure un accord en matière de transfert de matières radioactives à destination de la France, aux fins de prise en charge par **l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs (A.N.D.R.A.)**.

En effet, le **Laboratoire d'Environnement Marin (L.E.M.) de l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.)** a rencontré de sérieuses difficultés suite aux modifications apportées en 2006 à la législation française et à l'interdiction du stockage en France des déchets radioactifs en provenance de l'étranger.

Afin de remédier à cette situation, l'A.N.D.R.A. a relevé la nécessité d'établir des « accords internationaux » entre la France et Monaco, ce qui a conduit le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (M.A.E.) et le Ministère en charge de l'Environnement (M.E.E.D.D.M.) à donner leur accord en vue d'autoriser la prise en charge des déchets monégasques sur le territoire français.

Dans cette perspective, les Autorités françaises et monégasques ont mis en place un groupe de travail mixte, chargé d'élaborer une Convention spécifique **permettant le stockage de ces déchets sur le territoire français**.

* En outre, afin de traiter de façon plus approfondie des questions communes aux deux pays, la **Commission de coopération franco-monégasque** instituée par le Traité d'Amitié s'est réunie pour la quatrième fois le 25 juin 2009 en Principauté².

Ont été notamment évoqués : le suivi du comité Mixte Euro, la création d'un groupe de travail sur la conclusion d'une convention cadre de coopération en matière sanitaire et l'obtention de l'agrément pour le Centre de transfusion sanguine de la Principauté et le suivi des conclusions de la commission locale du 6 février 2009.

Il convient de rappeler qu'en marge de cette réunion S.E. Madame Odile REMIK ADIM, Ambassadeur de France à Monaco et S.E. Monsieur Jean-Paul PROUST ont signé **une Convention relative à l'approvisionnement de la Principauté en électricité**, prolongeant ainsi les accords historiques en vigueur entre les deux Etats.

Les deux Chefs de Délégation³ ont souligné l'excellence et la densité des relations entre les deux pays, dans un cadre modernisé, depuis la signature du Traité d'amitié en 2002 et se sont réjouis de l'entrée en vigueur, du triptyque de modernisation du 8 novembre 2005, concernant les accords de coopération en matière administrative, judiciaire et de protection des investisseurs.

² La suivante sera organisée, en septembre 2010, à Paris.

³ S.E. Monsieur Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat et M. Pierre SELLAL, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Se sont tenues également, comme chaque année, des réunions techniques en présence des Départements et Services du Gouvernement Princier concernés, dont le **Comité Mixte Euro** institué par l'article 14 de la Convention Monétaire, qui se réunit chaque année⁴.

Le Comité Mixte Euro est composé de représentants de la Principauté (Département de des Finances et de l'Economie, Direction du Budget et du Trésor, SICCFIN, Direction des Affaires Juridiques, Département des Relations Extérieures), de la France (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi- Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, Banque de France), de la Commission européenne (Direction générale des affaires économiques et financières. Direction générale "marché intérieur et services", Office européen de lutte anti-fraude) et de la Banque Centrale Européenne.

Le secrétariat du comité est assuré par la Banque de France pour la partie française, et par la Direction du Budget et du Trésor pour la partie monégasque.

Avec l'Italie

A la suite de la visite officielle de S.A.S. le Prince Souverain en Italie le 13 décembre 2005, au cours de laquelle a été évoqué notamment le renforcement des relations italo-monégasques, des échanges ont eu lieu en 2007 entre les Autorités italiennes et monégasques en vue de la mise en place d'une **Commission mixte italo/monégasque** en charge des dossiers techniques. Cette Commission se réunit annuellement afin d'aborder des sujets communs, tels que les transports, l'environnement et la culture.

Une réunion s'est tenue pour la première fois, le 10 février 2009, à Monaco.

* Parmi les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette réunion figuraient notamment l'amélioration de la desserte ferroviaire Nice-Vintimille, le traitement des flux des déchets entre Monaco et l'Italie, la coopération économique et scientifique ainsi que la coopération environnementale et les initiatives conjointes dans le bassin méditerranéen, plus particulièrement dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.

* Concernant la thématique des **transports**, il convient de rappeler que depuis l'entrée en vigueur du règlement CE n° 881/92 concernant l'accès au marché européen de transport de marchandises par route, mettant en place un système de licences communautaires de transport, délivrées par les Etats membres pour 5 ans, la Principauté de Monaco se retrouve, de fait, exclue du marché communautaire (étant un Etat tiers à l'Union européenne, Monaco ne peut pas délivrer à ses transporteurs ces licences communautaires).

Dès 1993, les Autorités monégasques compétentes, se sont alarmées du changement de la législation communautaire leur interdisant, l'accès au marché communautaire.

Les Autorités françaises (Ministère des Transports) ont obtenu une libéralisation ou un contingentement des transports routiers de marchandises entre Monaco et certains pays de l'Union européenne : libéralisation totale pour la Belgique, le Danemark, le Luxembourg, la Grèce, le Royaume Uni.

Mais l'Italie n'a jamais reconnu ce document, ni souhaité établir une autorisation spécifique contrairement à l'Allemagne et l'Espagne. Ainsi, une négociation, commencée en 2005, a pu aboutir le 1^{ier} décembre 2009 à la finalisation d'un Accord sur le transport routier de personnes et de marchandises reposant sur un contingent de 40 autorisations annuelles complétées, dans la mesure des besoins, par des autorisations de transport au voyage.

⁴ La dernière réunion s'est tenue à Paris le 6 octobre 2009.

Enfin, et suite au tremblement de terre meurtrier et dévastateur qui a touché 49 villages italiens dans la région de l'Aquila, S.A.S. le Prince Souverain a souhaité que Son Gouvernement s'engage aux côtés de l'Association Monaco-Italie pour soutenir la construction d'une unité médicale. Ainsi, 50.000 euros ont ainsi été alloués au projet porté par la Croix-Rouge italienne.

Relations avec les « Petits Etats »

Le cadre des organisations internationales⁵ dans lequel les Etats membres sont en principe égaux et disposent chacun d'une voix, constitue un terrain propice à la défense et à la promotion des intérêts des «petits» Etats.

La Principauté de Monaco fait partie, par exemple, dans le cadre du Protocole de Kyoto et de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), d'une coalition de négociation appelée **Groupe d'Intégrité Environnementale (EIG)** qui comprend également la Suisse, le Mexique, la Corée du Sud et le Liechtenstein.

Cette tendance gagne également plus largement l'Assemblée générale des Nations Unies où le même esprit anime la communauté informelle qui se crée entre les Petits Etats.

Ainsi, Monaco participe activement au « **Forum of Small States** » (**FOSS**), réunissant les Etats membres de l'ONU dont la population est inférieure à 10 millions d'habitants, dont le principal mérite est de transcender le clivage Nord-Sud qui domine souvent les débats.

Ce Forum est également à l'origine du **Groupe « 3G » (Global Governance Group)**⁶, dont l'objectif est de renforcer la légitimité des décisions prises par le G 20, au sein duquel ces Etats ne sont pas représentés, en incitant à les rapprocher de l'Agenda des Nations Unies en matière de développement. Monaco s'est également engagé au sein de ce nouveau groupe à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cette communauté de vues entre Petits Etats s'observe aussi dans le cadre régional, même s'ils n'y disposent pas des mêmes moyens d'action.

En effet, dans le cadre de la problématique posée par la coexistence avec l'Union européenne, un dialogue permanent est régulièrement maintenu entre les Petits Etats tiers (Liechtenstein, Andorre, Saint Marin et Monaco).

Les réunions régulières des Ambassadeurs des petits Etats tiers-européens dans les différents pays et les organisations internationales auprès desquelles la Principauté est représentée, offrent l'opportunité de réfléchir sur leurs relations, existantes et futures, avec l'Union européenne et avec la communauté internationale dans son ensemble.

Les expériences que ces Petits Etats acceptent de partager avec Monaco permettent d'alimenter la réflexion au sujet du statut à déterminer vis à vis de l'Union européenne, conformément à l'article 8 de la déclaration annexée au Traité de Lisbonne qui dispose que « l'Union tiendra compte de la situation particulière des pays de petite dimension territoriale qui entretiennent avec elle des relations spécifiques de proximité ».

⁵ S.E.M. Franck BIANCHERI le rappelait lors de la réunion des corps diplomatique et consulaire le 20 novembre 2008 : « faute de pouvoir concourir avec les plus grands Etats en terme de puissance, nous chercherons toujours à exercer une politique d'influence, dont l'enceinte privilégiée est celle de la diplomatie multilatérale. Le cadre des organisations internationales, dans lequel les Etats membres sont en principe égaux et disposent chacun d'une voix, constitue un terrain propice pour cela. »

⁶ Sur le point de s'institutionnaliser.

Autres Relations Bilatérales

Le Corps Diplomatique des Puissances Etrangères accréditées en Principauté

L'année 2009 a vu se poursuivre l'établissement de nouvelles relations diplomatiques par la signature de deux Communiqués conjoints :

- St Vincent et les Grenadines (12 février 2009),
- les Emirats Arabes Unis (9 octobre 2009).

Par ailleurs, la République du Kazakhstan a remis les copies figurées des Lettres de créance de son Ambassadeur, le 15 janvier 2009 établissant ainsi des relations diplomatiques entre nos deux Etats.

La Principauté entretenait donc officiellement, au 31 décembre 2009, des Relations Diplomatiques avec 75 Etats dans le monde.

Durant l'année 2009, onze nouveaux Ambassadeurs non résidents ont été accrédités à Monaco. Ces Ambassadeurs représentent des pays qui n'avaient jamais eu de représentation Diplomatique en Principauté⁷ : La République Socialiste du Vietnam, la République de l'Inde, la République de Saint-Marin, la République de Lettonie, la République Bolivarienne du Venezuela, la République Orientale de l'Uruguay, la République de Guinée Equatoriale, la République du Sénégal, la République de Géorgie, le Commonwealth de La Dominique et la Suède.

L'année 2009 a également vu le renouvellement de sept Ambassadeurs⁸ : la République Fédérale d'Allemagne, la République d'Argentine, la Fédération de Russie, la République des Philippines, le Japon, l'Irlande, et les Etats-Unis d'Amérique.

Le Corps Diplomatique accrédité près les Puissances Etrangères et représentant la Principauté de Monaco au sein des Organisations Internationales

C'est au travers de ces Ambassadeurs résidents que la Principauté de Monaco assure sa présence en Europe et en Amérique du Nord. La Principauté a également opté pour une stratégie régionale de déploiement de son Corps Diplomatique en définissant pour chaque Ambassade une zone régionale d'influence. Cette stratégie permet aux Ambassadeurs d'être accrédités dans des pays où ils ne résident pas et de représenter également la Principauté au sein des grandes instances internationales.

Dans ce cadre, au cours de l'année 2009, certains Ambassadeurs ont vu leur portefeuille s'agrandir et le Département des Relations Extérieures a instruit la nomination de nouveaux arrivants et l'élévation du Consulat Général de Londres en Ambassade de Monaco au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

La Principauté de Monaco compte, au 31 décembre 2009, neuf Ambassades recouvrant 24 Etats et quatre Missions Permanentes auprès d'Organisations Internationales.

Ambassadeur non résident

Au cours du second semestre 2009 a débuté la préparation de l'accréditation d'un nouvel Ambassadeur non résident de la Principauté de Monaco en République Populaire de Chine et en République d'Inde. En effet, ce poste était vacant depuis le premier semestre 2009.

⁷, ⁸ Liste détaillée en annexe

Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l'Étranger

La Principauté a poursuivi, durant l'année 2009, l'adaptation de son réseau consulaire aux nécessités de sa présence internationale.

Au 31 décembre 2009, Monaco disposait de 122 Consulats en activité dans 70 Etats, dont un Consulat Général occupé par un Consul Général de carrière, à New York et un Consul de carrière, au sein de l'Ambassade de Monaco à Londres qui a été en fin d'année élevé au rang d'Ambassadeur⁹.

En 2009, 6 nouveaux Consulats de Monaco ont été ouverts en Côte d'Ivoire, Djibouti, Mali, Mongolie, Mozambique, Timor Leste¹⁰.

Par ailleurs, les nominations de Vice-Consuls ont permis un renforcement de la représentation consulaire de Monaco à Chicago (U.S.A.) et Bangkok (Thaïlande).

Les consulats vacants, ont été ré-activés en 2009 : Allemagne (Potsdam), Etats Unis d'Amérique (Miami et San-Francisco), Liban (Beyrouth) et la Nouvelle-zélande (*Wellington*).

Le Corps Consulaire Etranger en Principauté

La Principauté a accrédité sur son sol, en 2009, trois nouveaux Consulats, portant à 72 le nombre de pays disposant d'un Consulat accrédité à Monaco :

- Consulat Général du Brésil, en résidence à Paris
- Consulat Général de Chypre
- Consulat Général d'Egypte, en résidence à Marseille

^{9 10} liste détaillée en annexe

II

POLITIQUE EUROPEENNE

En matière de politique européenne, Monaco a maintenu un dialogue ouvert et constructif avec les Institutions communautaires afin d'adapter les rapports entre la Principauté, d'une part, et l'Union européenne et ses Etats membres d'autre part, aux évolutions de la construction européenne, du droit communautaire et de ses Institutions.

La Principauté a également renforcé ses relations avec le Conseil de l'Europe en se conformant aux obligations et engagements découlant de son adhésion, et en poursuivant la signature et la ratification de traités placés sous l'égide de ladite Organisation. Le Gouvernement Princier a par ailleurs pris activement part aux différentes conférences/réunions organisées par le Conseil de l'Europe, et affirmé sa présence au sein des différents organes de cette organisation.

Monaco et l'Union européenne

En 2009, le Gouvernement Princier a poursuivi la réflexion engagée sur les difficultés rencontrées en raison de l'application de la réglementation communautaire par les Etats membres ou associés à l'UE.

Ainsi, le Gouvernement Princier a répondu favorablement à la proposition de l'Office européen de Police (EUROPOL) d'entamer la négociation d'un Accord de coopération opérationnelle et stratégique.

En effet, l'adoption de **la loi 1.353 du 4 décembre 2008** sur la protection des données, la ratification de la **Convention 108** du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes à l'égard traitement automatisé des données à caractère personnel et son Protocole en décembre 2008, ont levé les derniers obstacles juridiques à la signature d'un accord de coopération avec Europol.

La signature du projet d'Accord devrait intervenir à l'automne 2010.

En outre, il convient de souligner que Monaco a intégré le 1^{er} juillet 2009, **l'Espace européen des paiements (SEPA)**, après que sa demande ait été officiellement acceptée lors de la réunion plénière de l'European Payment Council du 31 mars 2009.

Le projet SEPA (Single Euro Payment Area) a pour but de doter les habitants de l'Union européenne et de certains autres pays voisins de moyens de paiement communs, permettant de réaliser des **transactions de paiement en Euros dans des conditions identiques quel que soit le pays**. Les opérations concernées sont les virements, les prélèvements et les paiements par carte bancaire.

Monaco et le Conseil de l'Europe

En 2009, l'accent a, de nouveau, été mis sur la signature et la ratification de textes internationaux.

* Le 30 janvier 2009, S.E. Madame Claudette GASTAUD, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté auprès du Conseil de l'Europe a signé et ratifié **la Convention**

européenne d'extradition, le Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition et le Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition¹¹.

L'adhésion de la Principauté à ces textes, qui conformément à la Constitution, n'était pas subordonnée à l'intervention préalable d'une loi d'autorisation de ratification, a permis aux Autorités monégasques de disposer d'un instrument de coopération internationale en matière judiciaire qui supplée l'absence de conventions bilatérales et est adapté à la situation actuelle caractérisée par le phénomène croissant de la criminalité transnationale justifiant le renforcement de l'entraide judiciaire.

Cette Convention prévoit l'extradition, entre les Parties, des individus poursuivis pour une infraction ou recherchés aux fins d'exécution d'une peine. Elle n'est pas applicable aux infractions considérées comme politiques et aux infractions militaires, et toute Partie peut refuser l'extradition de ses ressortissants. En matière fiscale, l'extradition ne sera accordée, pour chaque infraction ou catégorie d'infractions, que si les Parties le décident. L'extradition pourra également être refusée si l'individu réclamé risque une condamnation à la peine capitale dans l'Etat requérant.

Par ailleurs, le Protocole intègre les dispositions de la Convention relatives au principe du « non bis in idem », en augmentant le nombre d'hypothèses excluant l'applicabilité de l'extradition du fait que la personne a déjà été jugée pour l'infraction à raison de laquelle l'extradition est demandée.

Le 2ème Protocole complète la disposition originelle en consacrant la faculté pour l'Etat d'accorder l'extradition pour des faits qui ne sont pas passibles que d'une sanction pécuniaire.

Les Instruments de ratification de ces trois textes ont été déposés auprès du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe par S.E. Madame Claudette GASTAUD Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe, le 30 janvier 2009. La ratification de ces textes s'accompagnait de deux déclarations interprétatives et deux réserves.

Ces trois textes sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2009¹².

* En outre, pour l'année 2009 la Principauté a notamment financé :

- **Le Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme** à hauteur de 10.000 €
- **Le Comité Moneyval** à hauteur de 10.000 €
- **Le GRECO** à hauteur de 10.000 €
- Le programme « **Construire une Europe pour et avec les enfants** » à hauteur de 45.000 €
- La **Convention sur la cybercriminalité** à hauteur de 5.000 €
- La **Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe dite Convention de Berne** à hauteur de 10.000 €
- L'**Accord Partiel élargi sur le sport (APES)** à hauteur de 5.000 €
- Le programme élaboré pour **les 20 ans de la Commission de Venise** à hauteur de 5.000 €

* Du 17 au 19 juin 2009, s'est tenue à Tromsø (Norvège), la **29^{ème} Conférence des Ministres de la Justice des Etats membres du Conseil de l'Europe** sur le thème « *Brisons le silence – unis contre la violence domestique* ».

¹¹ STCE : Série des Traités du Conseil de l'Europe. Des informations détaillées relatives aux traités du Conseil de l'Europe (texte intégral, état des signatures et ratifications, réserves et déclarations, résumé, rapport explicatif) sont disponibles sur le site du Bureau des Traités <http://conventions.coe.int>

¹² L'Ordonnance Souveraine n° 2.120 du 23 mars 2009 a rendu exécutoire la Convention européenne d'extradition, l'Ordonnance Souveraine n° 2.121 du 23 mars 2009 a rendu exécutoire le Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition, et l'Ordonnance Souveraine n° 2.122 du 23 mars 2009 a rendu exécutoire le Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition (Journal de Monaco du 10 avril 2009).

S.E. Monsieur Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires et Président du Conseil d'Etat, a représenté Monaco à cette Conférence ministérielle co-organisée par le Conseil de l'Europe et le Gouvernement norvégien.

Partant du constat que les victimes de violences domestiques ne sont pas seulement victimes d'abus, mais aussi trop souvent victimes de l'indifférence et de l'oubli, les Ministres de la Justice des pays membres du Conseil de l'Europe se sont engagés à adopter des mesures concrètes pour combattre la violence domestique et briser le silence qui l'entoure : ils ont ainsi adopté trois résolutions relatives à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, l'entraide judiciaire en matière pénale et l'action du Conseil de l'Europe en faveur de la prééminence du droit.

* Il convient également de relever que **la Commission de suivi de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)** a remis son projet de rapport et de résolution suite à sa visite en Principauté.

Ainsi, le jeudi 1er octobre 2009, à l'occasion de la 4^{ème} partie de la session 2009 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, du 30 septembre au 2 octobre 2009), celle-ci a décidé de clore, à l'unanimité, la procédure de suivi relative au respect des obligations et engagements de Monaco auprès du Conseil de l'Europe. L'Assemblée poursuivra, par le biais de sa Commission de suivi, le dialogue de post-suivi avec les Autorités monégasques sur le processus de réformes ou sur toute autre question qui se poserait du fait des obligations de Monaco en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe.

* Le 5 octobre 2009, s'est tenue, à Strasbourg, la **Conférence de Haut Niveau à l'occasion du 10ème anniversaire du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO)**.

La tenue de cette Conférence a été rendue possible grâce au soutien financier du Gouvernement de Monaco. Le Département des Relations Extérieures avait accordé à cet effet une contribution de 10.000 euros, pour l'organisation de cette manifestation. Cette initiative a été saluée à l'unanimité.

En outre, la composition et le niveau de représentation de la délégation monégasque¹³ à cette Conférence ont été particulièrement remarquée. Cela a notamment pu être souligné au bénéfice des échanges personnels menés par la délégation monégasque avec la délégation française, composée notamment de hauts fonctionnaires du Ministère de la Justice et du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

* Enfin, lors de la 1067^{ème} réunion du Comité des délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, le 7 octobre 2009, Me Régis BERGONZI, Avocat à la Cour d'Appel, a été élu au titre de Monaco, pour siéger au **Comité Européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants (CPT)**.

Monaco et la Cour européenne des droits de l'homme _____

Le 16 juillet 2009, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu son arrêt dans l'affaire *Prencipe c. Monaco*. Elle condamne partiellement la Principauté de Monaco, concluant à la violation de l'article 5 § 3 de la Convention pour durée « déraisonnable » de la détention préventive, mais à la non-violation de l'article 3 (interdiction des tortures et des traitements inhumains et

¹³ Le Gouvernement Princier était représenté par S.E. Monsieur Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, S.E. Madame Claudette GASTAUD, Ambassadeur, Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe, M. André MUHLBERGER, Directeur de la Sécurité Publique, M. Thierry PERRIQUET, Conseiller à la Cour d'Appel, M. Frédéric COTTALORDA (SICCFIN) et M. Frédéric PARDO (Direction des Affaires Internationales).

dégradants) pendant cette même détention préventive. D'une façon générale, les condamnations pour « délais déraisonnables » sont très nombreuses et tous les Etats membres sont concernés. Ces condamnations techniques portant sur les droits procéduraux (article 5 et article 6) représentent 87,6% du contentieux européen¹⁴.

Suite à cet arrêt, l'Etat monégasque a été condamné à verser à la requérante 6.000 € au titre de la « satisfaction équitable » (alors que la requérante demandait 300.000 €). La somme a été versée à la partie requérante dans le délai imparti.

Par ailleurs, la condamnation ne relevant en aucune manière un problème systémique de la législation monégasque, la Cour européenne n'a pas ordonné à l'Etat monégasque de prendre des mesures législatives ou autres pour remédier à la situation. Par conséquent, aucune modification législative ne s'impose directement de cette affaire. Sur ce point, il convient de noter que bien avant la condamnation européenne, et sur recommandations de la Cellule des droits de l'homme, les autorités monégasques avaient déjà modifié le Code de procédure pénale pour le mettre aux normes européennes : c'est ainsi que la Loi n° 1.343 du 26 décembre 2007 justice et liberté portant modification de certaines dispositions du Code de procédure pénale réglemente de façon encore plus restrictive la durée des détentions provisoires à Monaco¹⁵. C'est dire qu'il y a peu de chances qu'un contentieux de ce type se reproduise, d'autant plus que le contentieux des détentions provisoires est habituellement traité avec célérité en Principauté.

Le 20 janvier 2009, l'affaire *Dray c. Monaco* a donné lieu à un règlement amiable constaté par une décision de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le 23 juin 2009 l'affaire *Lynnik Lorenzi c. Monaco* a donné lieu à une décision d'irrecevabilité de la part de la Cour européenne des droits de l'homme, la condition du délai prévu par l'article 35 §1 de la Convention n'ayant pas été remplie par la requérante.

Dans le cadre de sa fonction de formation aux droits de l'homme, la Cellule des droits de l'homme a organisé une conférence-débat sur l'avenir du juge d'instruction le 18 juin 2009 avec Monsieur l'Avocat général Leger et Monsieur le Professeur Pradel, deux personnalités connues et reconnues, l'une favorable à la suppression du juge d'instruction et l'autre favorable à son maintien. Cette conférence-débat faite suite à la mise en place par la France d'un Comité de réflexion sur la justice pénale (dont Monsieur Leger assure la présidence) qui parmi les mesures proposées dans son rapport d'étape, figure en particulier la suppression du juge d'instruction. La conférence fait également écho aux correspondances de cette question avec l'arrêt *Medvedyev c. France* de la Cour européenne des droits de l'homme du 10 juillet 2008. Les réflexions développées lors de cette conférence, dépassant le cadre français mais intéressant la plupart des Pays européens qui connaissent un système comparable, ont permis d'informer en toute objectivité les professionnels du droit de la place et les institutionnels sur cette question.

¹⁴ Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Cour européenne, en 1998, sur les 8172 arrêts de condamnation rendus par la Cour européenne, 7166 concernent ces droits procéduraux (1206 pour l'art. 5 et 5960 pour l'art. 6, dont 3403 pour la durée des procédures. Pour non-respect de ces droits procéduraux, la France a été condamnée 482 fois, et l'Italie 122 (Sources : statistiques de la CEDH, rapport 2008).

¹⁵ Article 194 de la Loi n°1.343 du 26 décembre 2007 justice et liberté portant modification de certaines dispositions du Code de procédure pénale :

« La durée de la détention provisoire doit être raisonnable au regard de la gravité des faits et de la complexité des investigations nécessaires à la manifestation de la vérité.

En matière correctionnelle, la détention provisoire ne peut excéder quatre mois.

Toutefois, si le maintien en détention paraît nécessaire, le juge d'instruction peut la prolonger pour une période d'égale durée, renouvelable, la durée totale ne pouvant excéder trente mois.

En matière criminelle, la détention provisoire ne peut excéder un an. A l'expiration de ce délai, le juge d'instruction peut prolonger la détention pour une période de six mois, renouvelable, la durée totale ne pouvant excéder quatre ans. »

III

RELATIONS MULTILATERALES

Au cours de l'année 2009, la Communauté internationale a du faire face à deux préoccupations majeures : les conséquences de la crise financière internationale et la pandémie de grippe H1N1.

A cet égard, Monaco a pris part à différentes discussions au sein des instances internationales dans le but d'identifier des solutions permettant de limiter ou d'endiguer les effets causés par ces deux événements de dimension mondiale.

La Principauté a par ailleurs maintenu sa présence au sein des diverses Organisations internationales dont elle est membre telles que l'ONU, l'OMS, l'UNESCO, l'OSCE, l'AIEA etc, ainsi qu'au sein des institutions euro-méditerranéennes. Elle s'est notamment illustrée par son élection au Conseil exécutif de l'UNESCO pour le mandat 2009-2013.

Monaco a, en outre, maintenu ses efforts et son action dans plusieurs domaines prioritaires identifiés par S.A.S. le Prince Souverain, à savoir l'Aide Publique au Développement, la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, l'amélioration de la santé publique mondiale, la défense des Droits de l'Homme, l'accès universel à l'éducation et à la culture, la sauvegarde de la langue française et la promotion des valeurs du sport.

Dans le cadre de l'ONU et ses instances spécialisées_____

En 2009, la Principauté a maintenu son engagement dans le processus de réformes destinées à améliorer le fonctionnement des Nations Unies.

Ainsi, elle s'est jointe en décembre 2009 aux 137 Etats qui ont demandé au Président du processus de consultations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de Sécurité de présenter un document de synthèse des différentes propositions, en vue d'identifier les éventuels points de convergence entre les vues des Etats membres et d'entamer « concrètement » le processus de négociation.

L'année 2009 aura été marquée à l'ONU par les incidences de la crise économique et financière sur le développement, et par le changement climatique.

Dans son discours devant l'Assemblée générale (septembre 2009 à New York), S.A.S. le Prince Souverain a rappelé l'interdépendance toujours plus forte qui lie la Communauté des Nations. Il a réaffirmé **l'objectif de consacrer 0,7 % du PIB à l'Aide Publique au Développement**, à l'échéance 2015, et ce malgré la crise financière¹⁶. Cette aide au développement doit s'accompagner d'investissements à long terme visant à renforcer les capacités des pays en développement, notamment par des transferts de technologies appropriés en vue de respecter les impératifs du développement durable.

La 64^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est achevée sur l'adoption du budget de l'Organisation pour l'exercice 2010-2011(5,15 milliards de dollars) et la reconduction des barèmes des quotes-parts pour les 3 ans à venir pour le budget ordinaire, et 9 ans pour les opérations

¹⁶ « C'est pourquoi J'ai demandé à ce que soit poursuivi notre effort de consacrer 0,7 % de notre PIB d'ici 2015 en faveur de l'aide publique au développement. Celle-ci ne doit pas être sacrifiée en raison de la situation économique et financière actuelle. Elle doit être au contraire renforcée au moment où les plus vulnérables en ont davantage besoin. » Allocution de S.A.S. le Prince Albert II lors du Débat général de la 64^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies - 23 septembre 2009

de maintien de la paix. Aussi, la quote-part de la Principauté demeure inchangée pour les trois ans à venir, soit 0,003 % du budget ordinaire, du budget des opérations de maintien de la paix et de celui du plan cadre d'équipement.

Par ailleurs, le Secrétaire général des Nations Unies a publié le 21 octobre 2009 un rapport portant sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

Il a tenu à rendre, dans ce rapport, un hommage particulier aux Etats Membres qui ont payé, à échéance, l'intégralité de leur quote-part au budget ordinaire, à celui des Tribunaux Internationaux, à ceux des opérations de maintien de la paix et au plan-cadre d'équipement. **Monaco fait partie de la liste des 23 Etats Membres qui ont été félicités.**

Monaco a versé pour 2009 :

▪ Cotisation ordinaire :	73.089 USD
▪ Plan cadre d'Equipement :	10.300 USD
▪ Opérations de Maintien de la Paix :	141.654 USD
▪ Contribution aux Tribunaux pénaux :	4.696 USD

Parmi les nombreuses réunions qui ont marqué cette 64^{ème} session, il convient de souligner :

- les espoirs suscités par les efforts russo-américains en matière de désarmement qui ont bénéficié aux travaux de la Première Commission,
- l'adoption de la résolution créant une nouvelle entité composite chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme,
- l'adoption de la résolution relative à la réunion plénière de haut niveau de la 65^{ème} session de l'Assemblée générale (qui se tiendra le 20 septembre 2010), en vue d'accélérer les progrès en faveur de la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à 2015.

Au cours de cette session, Monaco a coparrainé 47 résolutions sur les 245 adoptées par l'Assemblée générale¹⁷.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

En 2009, comme pour les années précédentes, la Principauté a suivi et participé activement aux grandes réunions de l'Organisation Mondiale de la Santé (la 62^{ème} Assemblée Générale, du 18 au 27 mai 2009 à Genève ; la 59^{ème} session du Comité régional de l'Organisation, du 14 au 17 septembre 2009 à Copenhague).

Lors, de la 62^{ème} Assemblée Générale, l'épidémie de grippe A H1N1 et les effets de la crise financière internationale sur la santé étaient au cœur des préoccupations de l'Assemblée.

S.E. Monsieur Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, est intervenu dans le cadre du débat général afin de rappeler les efforts permanents menés par la Principauté de Monaco, en collaboration étroite avec l'OMS, pour renforcer et améliorer les systèmes sanitaires mondiaux et participer à l'effort de coopération internationale dans le domaine sanitaire, que ce soit au travers de programmes de coopération se développant sur plusieurs années ou d'actions ponctuelles destinées à faire face à des situations d'urgence sanitaire.

¹⁷ Les interventions prononcées par la délégation monégasque sont disponibles sur le site officiel de la Représentation de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies - www.monaco-un.org.

Il a été souligné à ce propos que, conformément à la volonté de S.A.S le Prince Souverain, le Gouvernement s'est fixé pour objectif, d'ici à 2012, de consacrer à l'Aide Publique au Développement un montant équivalent à 0,7% du Revenu National Brut.

De plus, à ce jour, près de 46% de l'Aide Publique au Développement monégasque sont consacrés à des actions relevant du domaine d'intervention « Santé et secteur social ».

Dans la continuité de la poursuite et du renforcement de ce partenariat, le 20 avril 2009, **le Docteur Margaret CHAN, Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a effectué une visite à Monaco**, accompagnée de M. Keiji FUKUDA, Sous-Directeur général pour la Sécurité sanitaire et environnement, Représentant du Directeur général pour l'éradication de la poliomyélite, M. Marc DANZON, Directeur Régional, Bureau Régional de l'Europe, et Mme Isabelle NUTTALL, Responsable principale du Bureau du Directeur Général.

Lors de cette visite officielle, Mme CHAN s'est rendue au Centre Hospitalier Princesse Grace et au Centre Cardio-Thoracique, avant d'être reçue à déjeuner par S.E. Monsieur le Ministre d'Etat, puis, en fin de journée, Madame le Directeur Général a été reçue en audience par S.A.S. le Prince Souverain.

Cette visite a entériné la signature de la prorogation de l'accord-cadre avec l'OMS, pour la période 2008-2013. Cet accord, préalablement signé le 1^{er} mars 2007 et dont l'axe principal de coopération est l'aide directe aux pays, sera soutenu par de nouvelles actions et par des sujets d'intérêt mutuel tels que la lutte contre les maladies tropicales négligées mais aussi les conséquences du changement climatique sur la santé. La coopération financière a été modifiée pour que le montant du soutien annuel soit porté à 300.000 euros pour la période 2009-2013.

La fin de l'année 2009 a été marquée par la préparation de la 126^{ème} session du Conseil exécutif, session pour laquelle la Principauté a co-rédigé un projet de résolution sur le suivi des Objectifs du Millénaire de Développement liés à la santé, qui fut adopté lors du Conseil en janvier dernier et coparrainé par plus de 60 pays.

L'Onusida

S'agissant de l'Onusida, il convient de rappeler que, le 29 mai 2009, **M. Michel SIDIBE, Directeur Exécutif de l'Onusida et Secrétaire général adjoint des Nations Unies, a effectué une visite officielle à Monaco**. Il a été reçu en audience privée par S.A.S. le Prince Souverain ainsi que S.A.S. la Princesse Stéphanie, Ambassadrice Itinérante de l'Onusida et Présidente de Fight Aids Monaco.

Une réunion de travail a été organisée par le Département des Relations Extérieures avec l'ONG Fight Aids Monaco, l'AMADE Mondiale, la Croix-Rouge Monégasque, le Département des Affaires Sociales et de la Santé et le Centre Hospitalier Princesse Grace. M. SIDIBE a ensuite été reçu en audience privée par S.A.S. le Prince Souverain. Cette journée de travail a permis de signer un échange de lettres visant à proroger l'accord cadre de coopération signé en 2007 entre le Gouvernement Princier et l'Onusida, augmentant la contribution minimale de Monaco à 100.000 € par an.

En outre, 2009 a été marquée par la présentation, en décembre, du rapport d'évaluation indépendante du Programme. Dès la parution du rapport, la Principauté a produit des documents qui ont permis à la circonscription des positions communes défendues lors de la 25^{ème} session du Comité de Coordination du Programme.

Les Organisations Humanitaires

- **OCHA** (Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires) : au cours de l'année 2009, la Principauté de Monaco a poursuivi son travail de veille auprès de l'OCHA et a assisté, par le biais de sa Mission Permanente, aux différentes réunions organisées en lien avec des situations humanitaires d'urgence et/ou sur des sujets thématiques (comme par exemple celle sur l'impact humanitaire du changement climatique).

- Dans le cadre de l'assistance internationale en cas de crise humanitaire d'urgence, l'OMS, en charge de tout le secteur sanitaire de la réponse coordonnée, cite la Principauté comme un exemple de réactivité. Monaco est très souvent le premier pays à se manifester suite à une catastrophe humanitaire et se situe parmi les 15 premiers bailleurs de fonds (Etats) du Département Action sanitaire en cas de crise de l'OMS (HAC) pour l'année 2009.

- **HCR** (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) : à l'instar de 2008, la Principauté fut en 2009 parmi les dix premiers bailleurs de fonds (en pourcentage du PIB consacré et par rapport au ratio/habitant). En outre, les liens et actions avec le Haut Commissariat se sont renforcés.

- **CICR/FICR** (Comité international de la Croix-Rouge / Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) : la Principauté a poursuivi un dialogue régulier avec les représentants tant du Comité que de la Fédération de la Croix-Rouge au cours de l'année écoulée.

L'UNESCO

La Principauté de Monaco a été élue, le 14 octobre 2009, au Conseil Exécutif de l'UNESCO pour un mandat de quatre ans, qui prendra fin en 2013 (avec 160 voix sur 178 votants).

Les deux autres candidats élus au sein du Groupe électoral I, auquel Monaco appartient, sont le Danemark (156 voix) et la Belgique (155 voix). Ces trois Etats rejoignent ainsi les autres membres de leur Groupe siégeant au Conseil exécutif, à savoir la France, les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie, la Grèce, l'Espagne et l'Allemagne.

C'est la première fois depuis son adhésion à l'UNESCO, il y a soixante ans en 2009, que Monaco exerce de telles fonctions au sein de cette Organisation internationale.

Le Conseil Exécutif est l'un des trois organes constitutionnels de l'UNESCO, aux côtés de la Conférence Générale et du Secrétariat. Composé de 58 Etats membres, il représente la Conférence Générale, c'est-à-dire tous les Etats membres de l'UNESCO, à savoir 193 Etats.

Il a pour fonction d'étudier le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes. Il assure l'exécution du programme par le Directeur Général de l'Organisation, qui est aujourd'hui Mme Irina BOKOVA, élue le 15 octobre 2009 par les Etats membres pour assumer cette tâche.

Outre la campagne intense menée tout au long de l'année, Monaco a participé aux réunions des divers Comités des Conventions auxquelles la Principauté est Partie, (Cf. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, Convention du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972) et de la Commission Océanographique Inter-Gouvernementale (COI).

Par ailleurs, une Délégation monégasque, conduite par S.E. M. BIANCHERI, a participé à la 35^{ème} Session de la Conférence Générale de l'UNESCO qui s'est tenue à Paris du 6 au 23 octobre 2009.

La Délégation a participé à toutes les sessions importantes des Comités et Commissions de la Conférence Générale, ainsi qu'aux réunions ministérielles prévues à cette occasion, à savoir le forum ministériel plénier sur la crise internationale et l'atteinte des objectifs internationaux de développement et sur le rôle de l'UNESCO en tant qu'acteur multilatéral dans le système des Nations Unies, la table ronde ministérielle sur l'éducation ainsi que la table ronde ministérielle sur les océans.

Au cours de cette Conférence générale, Monaco a également contribué à l'organisation, dans le cadre du groupe francophone de l'UNESCO duquel il est membre, une exposition de photographies autour des actions des divers Etats membres dans le domaine de l'éducation et du développement durable. Des photographies de la Direction de la Coopération Internationale ont ainsi été exposées.

De plus, la Principauté a accueilli, du 3 au 6 mars 2009, une réunion internationale d'experts sur « le développement durable de la région arctique face au changement climatique : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs », au cours de laquelle est intervenu S.E. M. Koïchiro MATSUURA, alors Directeur Général de l'UNESCO, en présence de S.A.S. le Prince Souverain¹⁸.

Examen Périodique Universel (EPU).

L'EPU est le nouveau mécanisme mis en place par le Conseil des Droits de l'Homme pour examiner la situation des Droits de l'Homme dans tous les Etats membres de l'ONU. Chaque Etat doit se présenter une fois devant le Conseil dans la période de 4 ans pour faire état de sa situation et répondre aux questions posées par les autres Etats. A l'origine de cette procédure, un rapport exhaustif élaboré par le Gouvernement Princier, y associant des représentants de la Société civile monégasque (AMADE, Croix Rouge monégasque, Conseil économique et social), a été adressé au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies.

La situation de Monaco a été examinée par le Conseil des Droits de l'Homme au titre de l'Examen Périodique Universel (EPU), à Genève le 4 mai 2009. A cette occasion une délégation monégasque conduite par S.E. Monsieur Franck BIANCHERI a défendu le Rapport de la Principauté¹⁹.

Le rapport présenté par Monaco insistait notamment sur l'effort constant du Gouvernement Princier pour adapter son dispositif législatif aux standards internationaux et plus généralement sur les actions entreprises à Monaco pour la protection des personnes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées).

A l'occasion du dialogue interactif, une trentaine d'Etats membres et observateurs du Conseil sont intervenus, notamment pour souligner les efforts de la Principauté dans le domaine de l'éducation aux Droits de l'Homme et pour saluer ses actions d'aide publique au développement, encourageant les Autorités monégasques à poursuivre leurs efforts dans ce domaine pour atteindre l'objectif de 0.7 % du PIB prévu pour 2012.

¹⁸ Voir le Chapitre V : Les politiques sectorielles – les régions polaires

¹⁹ La Délégation monégasque conduite par S.E. Monsieur Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et les Affaires Economiques et Financières Internationales comprenait notamment S.E. Monsieur Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, S.E. Monsieur Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies, ainsi que des membres du Département des Relations Extérieures, de l'Intérieur, des Affaires Sociales et de la Santé et de la Mission permanente de la Principauté de Monaco à Genève. Différents domaines de compétence étaient ainsi représentés, tant il est vrai que les Droits de l'Homme, dans l'acception extensive qui prévaut aujourd'hui, présentent des liens étroits avec les différents secteurs de la vie publique.

Au cours de sa Douzième session, le 23 septembre 2009, le Conseil des droits de l'Homme a adopté le document final de l'Examen périodique universel portant sur Monaco, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel de Monaco, les observations de Monaco sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que Monaco a pris volontairement et les réponses qu'il a apportées, dès avant l'adoption du document final, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue au Groupe de travail.

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) _____

L'OIF demeure une Organisation au sein de laquelle la Principauté de Monaco bénéficie d'une très bonne visibilité et où son dynamisme est remarqué et apprécié. De plus, en raison d'un barème de contributions particulier et de contributions volontaires conséquentes, Monaco est considéré comme un des principaux bailleurs de fonds de l'Organisation, ce qui conforte l'appréciation positive dont jouit la Principauté, et en fait un Etat écouté et estimé.

En effet, en cumulé (Contributions Statutaires + Volontaires), la Principauté de Monaco est le 7^{ème} bailleur de fonds (devant le Luxembourg).

En 2009, l'influence de Monaco au sein de l'OIF est demeurée intense, avec une participation active à l'ensemble des réunions des Instances de la Francophonie et en premier lieu à la 25^{ème} Session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) qui s'est tenue les 15 et 16 décembre 2009 à Paris. La Délégation monégasque²⁰, a annoncé à cette occasion la volonté du Gouvernement Princier de conclure un Accord Cadre de Coopération avec l'OIF afin d'accompagner cette Organisation dans la programmation 2010-2013 adoptée lors de la Conférence.

A Paris, au siège de l'OIF, la Délégation participe régulièrement aux différentes réunions des instances de l'OIF (Commissions politique, de coopération et de programmation, administrative et financière, économique, conjointes (CAF/CCP), des divers Groupes de travail...). Elle a également pris part aux cinq Conseils Permanents de la Francophonie, dont deux exceptionnels sur la situation en Guinée et à Madagascar.

Au-delà de cette participation active au sein des Instances de l'OIF, il faut signaler que la Principauté assure depuis avril 2009 la vice-présidence de la Commission Economique de l'OIF, qui traite notamment de la question des industries culturelles et encourage la mise en réseau d'entreprises francophones, ainsi que la mise en œuvre des engagements pris par les Etats et Gouvernements membres lors des Sommets de la Francophonie dans le domaine économique et social.

Dans le cadre de la programmation de l'OIF, la Principauté est plus particulièrement impliquée sur deux axes prioritaires visant à promouvoir d'une part, l'usage de la langue française et, d'autre part, la coopération au service du développement durable et de la solidarité. Elle a ainsi contribué en 2009 à hauteur de 254.000 euros, en faveur des actions suivantes :

Projets visant à accroître les capacités des pays pour l'utilisation durable de l'énergie en partenariat avec l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (I.E.P.F.) :

- extension du réseau des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) au Burundi et au Bénin ;
- projet pilote de Volontariat Francophone ;
- Comité International des Jeux de la Francophonie ;
- publication UICN/OIF sur l'état de la biodiversité dans l'espace francophone ;

²⁰ Conduite par Mme Mireille PETTITI, Directeur Général du Département des Relations Extérieures.

- organisation d'un séminaire francophone sur le mécanisme d'Examen Périodique Universel (E.P.U.).

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) _____

Monaco a participé au 17^{ème} Conseil Ministériel de l'O.S.C.E. qui s'est tenu à Athènes les 1^{er} et 2 décembre 2009²¹.

A cette occasion, la Principauté de Monaco a affirmé son soutien au «*Processus de Corfou*». Lancé le 28 juin 2009 à l'issue de la réunion informelle des Ministres des Affaires Etrangères des Etats participants de l'O.S.C.E. dans l'île de Corfou et à l'initiative de Mme BAKOYANNIS, Ministre grecque des Affaires Etrangères et Présidente en exercice de l'Organisation, ce processus de réflexion devait porter sur les défis de la sécurité européenne au XXI^{ème} siècle. Ce processus a depuis consisté en une dizaine de rencontres informelles des Représentants permanents des Etats participants de l'O.S.C.E. à Vienne, au cours desquelles ont pu être débattus, au niveau des Ministres ou à celui des Ambassadeurs, les principes, les normes et les instruments de la sécurité européenne dans les trois « dimensions » de l'O.S.C.E. (politico-militaire, sécurité économique et environnementale, sécurité humaine), leur pertinence, les difficultés qui entravent leur mise en oeuvre et les voies de leur éventuelle modernisation.

D'une manière générale, au sein de l'O.S.C.E., Monaco, Etat sécuritaire et sûr, continue de privilégier la mise en exergue de son « modèle » de société²², soutenant des actions ou des textes portant avant tout sur la protection de l'être humain et le respect de ses libertés fondamentales, pour préserver la paix, la stabilité politique internationale et la bonne gouvernance de l'Etat de Droit.

Monaco a ainsi fait valoir que l'O.S.C.E. était un point important pour la politique de coopération humanitaire, et a indiqué que la Principauté continuerait, d'une part, à apporter son soutien aux programmes de l'O.S.C.E. en faveur des personnes les plus vulnérables (plus particulièrement les enfants victimes de la traite des êtres humains) et d'autre part, à développer cette coopération en partenariat avec des Etats comparables à Monaco, par la taille ainsi que par les préoccupations.

L'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.) _____

La Principauté de Monaco a participé à la 53^{ème} Conférence Générale de l'AIEA qui s'est tenue à Vienne du 14 au 18 septembre 2009. L'évènement marquant de cette Conférence Générale était l'élection officielle du nouveau Directeur Général, M. Y. AMANO, qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2009.

A cette occasion, des contacts approfondis ont été pris avec les responsables du programme « PACT » et la délégation du Niger, conduite par S.E. Dr. Moussa Fatimata, Ministre de la Santé Publique²³.

Suite à ces rencontres, Monaco s'est engagé à soutenir l'initiative « PACT » dans ce Pays. Cet engagement devait se faire dans un premier temps par le financement d'une mission préliminaire pour l'année 2009, à la suite de quoi l'AIEA déterminera la nécessité et surtout le cadre pour la mise en oeuvre d'une mission « ImPact » en 2010.

²¹ La délégation était composée de S. E. Monsieur Claude GIORDAN, Ambassadeur de Monaco en Allemagne et Représentant Permanent de la Principauté auprès de l'O.S.C.E., et de Monsieur Cédric BRAQUETTI, 2^{ème} Secrétaire à l'Ambassade de Monaco en Allemagne.

²² Suivant les orientations exprimées par S.A.S. le Prince Souverain dans Son discours d'avènement – Monaco, 12 juillet 2005.

²³ Le programme PACT vise l'application de la médecine radiologique pour le diagnostic et le traitement du cancer dans les pays en développement.

Le Comité Européen de Régulation Postale (C.E.R.P.)

Du 18 au 20 novembre 2009, Monaco a accueilli une **réunion plénière du Comité Européen de Régulation Postale (CERP)**, volet postal de la Conférence Européenne des Administrations des Postes et Télécommunications (CEPT).

Le Bureau International des Expositions (BIE)

Le BIE est une organisation intergouvernementale créée par la Convention de Paris de 1928. Le Bureau est entré en activité en 1931 avec la mission de réglementer la fréquence des Expositions qui relèvent de sa compétence et de veiller à leur qualité.

Le Bureau International des Expositions est composé de 157 Etats membres au 7 octobre 2009 et est actuellement présidé par M. Jean-Pierre Lafon (France).

La Délégation monégasque auprès du Bureau International des Expositions est composée de :

- S.E. M. Jean Pastorelli, Ambassadeur de Monaco en France,
- Mme Catherine Fautrier, Commissaire Général du Pavillon de Monaco à l'Exposition Universelle de Shanghai 2010,
- M. Frédéric Labarrère, Conseiller à l'Ambassade de Monaco en France.

Le 24 novembre 2009, lors de la 146^{ème} Session de l'Assemblée Générale, la Principauté de Monaco a été élue au sein de la Commission de l'Administration et du Budget – l'une des quatre Commissions de l'Organisation – pour un mandat de deux ans.

Cette dernière Commission comprend, en plus de Monaco, des représentants de huit Etats membres, à savoir : Nicaragua, Pakistan, Suisse, Cuba, Roumanie, Ukraine, Ouzbékistan, Ouganda. Monaco y a été élu Vice-président.

Elle supervise le budget du BIE et est responsable des activités financières de l'organisation.

2009 a également été une année importante car elle marque la préparation de l'Exposition Universelle de Shanghai, dans laquelle Monaco dispose d'un pavillon.

L'Union pour la Méditerranée (UpM)

La Principauté de Monaco fait partie des 43 pays fondateurs de l'Union pour la Méditerranée (UpM), depuis le Sommet de Paris qui l'a portée sur des fonts baptismaux, le 13 juillet 2008.

Après les succès diplomatiques du Sommet de Paris et de la réunion des Ministres des Affaires étrangères à Marseille (3-4 novembre 2008), l'UpM a subi les conséquences diplomatiques de la forte **détérioration de la situation au Proche-Orient**, notamment après l'attaque israélienne sur Gaza (27 décembre 2008 – 18 janvier 2009). Ainsi, de nombreuses réunions ont été reportées, voire annulées au cours de l'année 2009.

Malgré sa mise en place difficile, l'UpM occupe une place importante et stratégique dans la politique étrangère du Gouvernement Princier. Elle offre en effet à la Principauté un cadre d'action

unique en relation directe avec les vingt-sept Etats membres de l'Union européenne et les quinze autres partenaires méditerranéens²⁴.

Outre la formidable expertise scientifique de la Principauté en matière d'environnement, c'est surtout le **développement durable** dans ses trois dimensions sociale, économique et environnementale qui est au cœur du projet de l'UpM qui a motivé la demande d'adhésion de Monaco.

Monaco, pays hôte

C'est pourquoi Monaco avait proposé d'accueillir la réunion ministérielle « Développement durable - projets », les 2 et 3 juin 2009. Malheureusement, en raison du contexte politique israélo-arabe, cette réunion a été annulée et s'est finalement tenue à Paris le 25 juin 2009. Les Autorités monégasques avaient toutefois très largement contribué à la préparation de cette réunion ministérielle, tout au long du premier semestre 2009, en étroite collaboration avec la présidence franco-égyptienne et la Commission européenne.

La réunion ministérielle de Paris²⁵ a porté sur les projets de développement durable dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, des transports et du développement urbain durable. Lors de cette conférence, M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, en sa qualité de chef de délégation, a renouvelé le ferme engagement de la Principauté de Monaco en faveur de l'Union pour la Méditerranée. Il a également présenté le partenariat entre Monaco et la République de Tunisie, dans le cadre du **Plan solaire méditerranéen** qui constitue l'une des priorités de l'UpM²⁶.

En outre, au titre des actions de Monaco en matière de développement durable, la Principauté a accueilli, les 10 et 11 mai 2009, une **Conférence de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat** (FEMIP) de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) **sur le financement durable de l'eau**²⁷.

Une participation active aux travaux de l'UpM

Il faut également souligner la participation active du Gouvernement Princier, et notamment de sa Direction de l'Environnement, au Groupe d'experts sur l'eau de l'Union pour la Méditerranée, dont la mission est d'élaborer une **stratégie méditerranéenne de l'eau**²⁸.

Dans un autre domaine d'activité de l'UpM, une délégation monégasque conduite par S.E.M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et les Affaires Economiques et Financières Internationales, a pris part à la **réunion ministérielle ECOFIN-FEMIP**²⁹,

²⁴ Lors du 5ème Forum de Paris « Sauver la Méditerranée » en mars 2009, S.A.S. le Prince Souverain a parfaitement résumé l'action de Monaco au sein de l'UpM :

« Qu'il s'agisse de coopération, de lutte contre la pollution ou de diplomatie environnementale, Monaco est bien décidé à assumer ses responsabilités dans la protection de la Méditerranée. (...) Forts de notre histoire et de notre position d'Etat neutre, capable de rassembler dans le respect et le dialogue les représentants de ces peuples dont la coexistence est souvent un défi. Nous le ferons (...) avec l'ensemble des Etats membres de l'Union pour la Méditerranée auxquels il incombe de prouver au monde que la Méditerranée n'est pas seulement l'objectif de nos efforts, mais qu'elle est avant tout le socle de nos espoirs. »

²⁵ La réunion était co-présidée par M. Jean-Louis BORLOO, Ministre français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, et M. Rachid Mohamed RACHID, Ministre égyptien de l'Industrie et du Commerce Extérieur et coordinateur interministériel de la dimension projets au sein de l'UpM.

²⁶ Ce projet vise l'approvisionnement en eau par l'énergie solaire photovoltaïque au bénéfice d'agriculteurs n'ayant pas accès à l'électricité. L'objectif consistera lors d'une phase pilote de 3 ans à équiper 200 premiers puits sur un potentiel de 9.000 puits qui pourraient être équipés à l'horizon 2020, soit une puissance installée totale de 25 MW.

²⁷ Pour plus de détails, voir « les politiques sectorielles », le chapitre consacré à l'eau.

²⁸ Idem.

²⁹ Cette réunion était co-présidée par la Ministre française des Finances Christine LAGARDE et ses homologues égyptien Youssef BOUTROS GHALI et suédois Andres BORG, la Suède exerçant la présidence de l'Union européenne au cours du deuxième semestre 2009.

à Bruxelles, le 7 juillet 2009. Au cours de cette journée de travail, les Ministres des Finances des 43 pays de l'Union pour la Méditerranée ont évoqué les projets dans le domaine des transports, des énergies renouvelables, de la dépollution marine et la nécessité d'instaurer un climat favorable au développement des entreprises. Sur ce dernier point, les Ministres ont particulièrement insisté sur la **nécessité d'améliorer le climat d'accueil des investisseurs et d'activité des entreprises**, en particulier les PME, de libéraliser les économies pour plus de compétitivité, de veiller à la bonne gouvernance dans le secteur public et, enfin, de consolider la stabilité macroéconomique.

Enfin, au titre des réunions ministérielles de l'UpM, il faut rappeler la participation du Gouvernement Princier à la **Conférence sur le renforcement du rôle des femmes dans la société**, qui s'est tenue les 11 et 12 novembre 2009 Marrakech³⁰. Celle-ci s'est inscrite dans la continuité de la première réunion ministérielle sur ce thème qui s'était tenue les 14 et 15 novembre 2006, à Istanbul et qui a instauré, pour une période de cinq ans, un cadre d'action commun en faveur des droits humains universels et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans ce cadre, la Commission européenne a publié, à l'automne 2009, un Rapport final 2007-2008 sur la mise en œuvre du « **Processus d'Istanbul** », dans le quel Monaco est cité à plusieurs reprises³¹.

A Marrakech, les Ministres ont abordé plusieurs problématiques : la violence, les femmes migrantes, l'accès à la justice et la promotion de la femme. A cette occasion, a également été lancé le projet de la Fondation des femmes pour la Méditerranée, soutenu notamment par la France, la Jordanie, le Liban et le Maroc. Cette Fondation vise à fédérer les énergies, échanger les bonnes pratiques et mettre en commun les moyens disponibles pour soutenir des actions coordonnées à l'intention des femmes en Méditerranée et dans le monde arabe.

En outre, la Force publique monégasque participe aux travaux de l'UpM dans le domaine de la **protection civile**³². La région méditerranéenne est en effet particulièrement vulnérable et exposée aux catastrophes d'origine humaine ou naturelle et aux effets du changement climatique. L'une des priorités de l'UpM est la mise en place d'un programme commun de protection civile sur la prévention des catastrophes, la préparation et la réaction à celles-ci, associant plus étroitement la région au mécanisme de protection civile de l'U.E.

Enfin, le Département des Relations Extérieures a pris part **au groupe de travail de rédaction des Statuts du Secrétariat de l'UpM**, dont le siège est à Barcelone. Ces Statuts visent notamment à doter le Secrétariat de la personnalité juridique, pour conclure par la suite un Accord de siège avec le Royaume d'Espagne, et à répartir les portefeuilles entre les six Secrétaires généraux adjoints. Ces statuts seront adoptés en début de l'année 2010.

Monaco et la Fondation Anna LINDH

En sa qualité d'Etat partenaire de l'UpM, Monaco participe aux activités de la Fondation Anna LINDH pour le Dialogue entre les cultures dont l'objectif politique est de faire de la région Euro-Méditerranéenne une « aire de coopération, d'échange, de mobilité, de compréhension mutuelle et de paix ».

En juin 2009, la Principauté de Monaco a scellé un partenariat avec André AZOULAY, Président de la Fondation Anna LINDH et la Monaco Méditerranée Foundation (MMF), chef de file du

³⁰ Cette réunion était co-présidée par M. Xavier DARCOS, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, Mme Farkhonda HASSAN YOUSSEF, Secrétaire-Générale du Conseil National des Femmes d'Egypte et Mme Nouzha SKALLI, Ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité du Maroc, en qualité de pays-hôte. La délégation monégasque était conduite par Mme Agnès PUONS, Directeur général du Département des Affaires Sociales et de la Santé.

³¹ Monaco fait partie des 31 pays – sur les 43 que compte l'Union pour la Méditerranée – à avoir répondu à ce questionnaire, malgré le fait que la Principauté n'avait pas pris part à la réunion d'Istanbul puisqu'elle n'était pas membre à l'époque du partenariat euro-méditerranéen.

³² Une délégation monégasque, conduite par le Commandant VARO, a participé à la réunion informelle des Directeurs généraux de la Protection civile de l'UpM, à Marseille, les 17 et 18 juin 2009.

réseau monégasque Anna LINDH, pour que le Prix méditerranéen du journalisme soit remis à Monaco pour les trois prochaines éditions (2009, 2010, 2011).

Le Prix, lancé en 2006 par la Fondation Anna LINDH et la Fédération Internationale des Journalistes, est la compétition régionale de référence pour ce qui concerne le travail de journalisme à travers différentes cultures et le reportage sur les enjeux liés à la diversité culturelle.

La cérémonie de **l'édition 2009**³³ s'est déroulée le 5 novembre 2009 à la Salle Belle Epoque de l'Hôtel Hermitage, en présence du Prince Souverain Qui a rappelé que « la communication est au centre de nos existences et constitue un vecteur déterminant de la transformation sociale et dont le but doit être de lutter contre ce qui empêche les peuples de se rapprocher. L'événement de ce soir marque la volonté de Monaco d'agir au cœur de l'Union pour la Méditerranée ».

Par ailleurs, une table-ronde précédant la cérémonie de Remise des Prix s'est tenue sur le thème « le rôle des journalistes dans le dialogue entre les cultures ». Elle a réuni avec beaucoup de succès, tant dans la qualité des échanges que le nombre de présents, des experts éminents du monde des médias qui ont pu répondre aux questions des étudiants de Sciences Po Menton, de l'IUT de Journalisme de Cannes, de l'IUM, de l'IPAG, des journalistes locaux et internationaux dont Euronews. Ont pu y être abordés les thèmes actuels de prolifération et confusion des médias électroniques et le rôle du journaliste dans l'exploitation des éléments d'information.

Les institutions euro-méditerranéenne

Monaco participe, à tous les niveaux et dans toutes les institutions Euro-Méditerranéenne, aux travaux de l'UpM. Ainsi, en mars 2009, le Conseil National est devenu membre de **l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM)**.

C'est à l'invitation de M. Hans Gert POTTERING, Président du Parlement européen et Président en exercice de l'APEM, que le Président du Conseil National, accompagné de M. Jean-Charles GARDETTO, Président de la Commission des Relations Extérieures, a participé à la 5ème Session Plénière de l'Assemblée qui s'est tenue à Bruxelles du 15 au 17 mars 2009. A cette occasion, l'Assemblée monégasque a été formellement admise par ses pairs et dispose désormais de deux sièges au sein de l'APEM³⁴.

L'APEM comprend un maximum de 260 membres, dont actuellement 130 européens (81 des parlements nationaux de l'UE et 49 du Parlement européen) et 130 des parlements nationaux des pays méditerranéens partenaires de l'UE

L'APEM est présidée alternativement par le nord puis le sud. Depuis mars 2009, c'est la Jordanie qui exerce la présidence de l'APEM (avant lui, c'était le Président du Parlement européen Pottering). La Jordanie sera suivie de l'Italie (2010-2011) et du Maroc (2011-2012)

³³ A cette occasion, ont été récompensés :

- Ethar El Katatney (presse écrite) pour « crise d'identité » (Egypte) ;
- Martin Traxi (télévision) pour « Balkan Express » (ORF, Autriche) ;
- Chine Labbé (radio) pour « Exercer et produire le droit dans les territoires palestiniens : un combat continu » (France Culture, France) ;
- Ennio Remondino (télévision – documentaire) pour « les peuples de l'Arca » (RAI, Italy) ;
- Alberto Arce (reportage de conflit) pour une série de reportages à partir de Gaza (El Mundo, Espagne) ;
- Lisa Goldman (mise en contexte des conflits) pour « Ce que les Israéliens voulaient savoir sur la guerre à Gaza » (Columbia Journalist Review, USA) ;
- Une mention spéciale a été décernée au site ELAPH, Média arabe en ligne basée au Royaume-Uni, en perspective de la création de la catégorie « nouveaux médias ».

³³ On notait la participation de Jean Réveillon (Directeur Général d'European Broadcasting Union), Hala Hashish (Directrice de la chaîne de télévision satellitaire égyptienne), Andreu Claret (Directeur de la Fondation Anna Lindh, journaliste de formation), David Gardner (éditeur associé du Financial Times), Lisa Goldman et Alberto Arce (lauréats 2009 pour la catégorie « reportage dans le contexte de conflit »).

³⁴ MM. GARDETTO et MARQUET sont les deux représentants du Conseil National à l'APEM.

Par ailleurs, l'Union pour la Méditerranée a créé, sous l'impulsion du Comité européen des régions, l'**Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM)**. Initialement prévue le 14 mai 2009, sa session inaugurale se tiendra finalement le 21 janvier 2010.

Cette initiative a été présentée pour la première fois par Luc Van den Brande, Président du Comité de Régions, lors du forum des autorités locales et régionales en juin 2008.

Elle a été reconnue par les Ministres des Affaires étrangères à Marseille en novembre 2008. Ils ont en effet attiré l'attention sur « la nécessité de promouvoir la mise en œuvre d'une action concrète aux niveaux local et régional » et ont chargé les hauts fonctionnaires « d'étudier la possibilité d'associer l'ARLEM dès que le Partenariat sera établi ».

Le projet est de créer un organisme permanent de dialogue, d'échange et de coopération, qui assurera la représentation des autorités régionales et locales auprès des instances de l'UpM tout en promouvant la démocratie locale, la gouvernance multi-niveaux et la coopération décentralisée.

L'Assemblée devrait être composée de 80 membres élus au niveau local ou régional, soit 40 pour les pays méditerranéens partenaires, et 40 pour l'Union européenne. Monaco s'est vu attribué un siège. La Principauté y sera représentée par le **Conseil Communal**.

IV

POLITIQUES SECTORIELLES

En matière de politique étrangère, conformément aux objectifs fixés par S.A.S. le Prince Souverain, le Gouvernement monégasque souhaite ancrer son action de manière plus intense dans les domaines qui lui sont chers et dans lesquels il peut apporter une valeur ajoutée, tels que la protection des enfants, le développement des énergies renouvelables, la protection des Pôles, l'accès équitable et durable à l'eau, le développement de la paix à travers le sport et l'accès aux soins de santé pour tous.

La Protection des enfants

* Une réunion annuelle consacrée aux droits de l'enfant s'est tenue à Genève le 11 mars 2009 dans le cadre de la 10^{ème} **session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU** marquant le vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, en présence du Haut Commissaire au Droits de l'Homme des Nations Unies, Mme PILLAY.

A cette occasion S.E. Monsieur Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant Permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, est intervenu pour souligner l'engagement de Monaco en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'enfant en rappelant le soutien du Gouvernement Princier aux ONG monégasques œuvrant en faveur des enfants et le financement du programme triennal du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants ».

En marge de cette journée, la délégation monégasque a participé à une présentation de « Cyberdodo », kit éducatif destiné à faire connaître aux enfants les droits dont ils bénéficient en vertu de la Convention et qui avait été développé en partenariat avec la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et du Sport pour être diffusé dans les écoles monégasques.

* Les 12 et 13 mars 2009, le Conseil de l'Europe et le Ministère espagnol de la Justice organisaient une **Conférence à Tolède pour examiner les moyens d'améliorer la protection des enfants dans les systèmes judiciaires européens**. Cette manifestation s'est inscrite dans le programme de la présidence espagnole du Comité des Ministres de l'Organisation.

A cette occasion, S.E. Monsieur Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, a effectué une présentation de l'expérience nationale monégasque en la matière lors de la session du 12 mars consacrée aux « *Bonnes pratiques sur la protection des enfants dans les systèmes judiciaires européens* », à l'invitation conjointe du Ministre de la Justice espagnol et de Mme Maud de BOER-BUCCHIO, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe.

* Le Conseil de l'Europe a organisé, les 2 et 3 juin 2009, à Strasbourg, une **Conférence à l'occasion du lancement de sa plate-forme sur les droits des enfants**.

S.E. Madame Claudette GASTAUD, Ambassadeur, Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe, a représenté la Principauté à cette réunion.

Le point principal à l'ordre du jour était le projet de lignes directrices pour les stratégies nationales intégrées contre la violence à l'égard des enfants. La plate-forme inclut un réseau de points de contact dans les Gouvernements, des représentants de la société civile, des médiateurs, des organisations internationales, des experts internationaux, et des instituts de recherche.

« *Construire une Europe pour et avec les enfants* » est un programme mis en œuvre dans le prolongement du 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie 2005). Il répond aussi au mandat confié à l'Organisation d'assurer une approche intégrée en matière de promotion des droits de l'enfant ainsi qu'à la décision de lancer un programme d'action triennal couvrant les dimensions sociale, juridique, éducationnelle et de santé de la protection des enfants contre les diverses formes de violence (la première réunion s'était déroulée à Monaco en 2006). Cette initiative a pour principal objectif d'aider l'ensemble des décideurs et acteurs concernés à concevoir et mettre en œuvre des stratégies nationales de protection des droits de l'enfant et de prévention de la violence à l'égard des enfants.

Les énergies renouvelables

2009 a été marquée par la naissance de l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA), dont le siège est à Abou Dabi (E.A.U.).

Organisation Intergouvernementale, dont la vocation est de conseiller et de soutenir les pays industrialisés et en développement afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie, cette Agence répond précisément aux préoccupations anciennes et majeures de la Principauté de Monaco pour la protection et la mise en valeur de l'environnement.

C'est donc dans le prolongement de cette tradition monégasque de protection de l'environnement voulu par les Princes Souverains, que la Principauté de Monaco a signé les Statuts de cette Agence le 4 juin 2009.

Cette adhésion permettra à Monaco d'augmenter ses connaissances sur les nouvelles technologies utilisées dans les différents pays membres et de développer des projets de coopération dans le secteur des énergies renouvelables et de participer plus efficacement au Plan Solaire Méditerranéen dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, pour lequel Monaco a un projet avec la Tunisie.

L'Environnement

Les Régions Polaires

- Antarctique

Dans le prolongement de Ses actions entreprises depuis 2007, S.A.S. le Prince Souverain, Qui attache un intérêt tout particulier à la protection de l'environnement, a souhaité continuer l'engagement de la Principauté, au niveau international, dans la protection des régions polaires.

Après être devenue, le 31 mai 2008, le 47^{ème} Etat partie au Traité de Washington sur l'Antarctique, la Principauté a adhéré au Protocole de Madrid, relatif à la protection de l'Environnement, lequel est entré en vigueur le 31 juillet 2009.

Cette adhésion a confirmé, une fois de plus, tout l'intérêt que Monaco attache, au travers de l'engagement personnel de S.A.S. le Prince Souverain, à la protection des pôles et à ce titre à l'Antarctique, et permettre en 2010 à la Délégation monégasque de participer, pour la première fois, au Comité pour la protection de l'Environnement (CPE).

Ce Protocole institue un régime global de protection de l'environnement en Antarctique. Il fait de cette zone « une réserve naturelle consacrée à la paix et à la science » et il soumet toutes les activités qui se déroulent en Antarctique à des obligations de respect de l'environnement.

Plus tôt dans l'année, à l'invitation de Madame Hillary CLINTON, Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères de l'Administration OBAMA, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu les 5 et 6 avril

2009 à Washington, pour assister à plusieurs manifestations organisées pour commémorer le 50^{ème} anniversaire de la signature du Traité sur l'Antarctique et de la fin de l'Année polaire internationale.

- Arctique

Comme annoncé l'an passé, la Principauté a accueilli du 3 au 6 mars 2009, sous l'égide de l'UNESCO, un Colloque internationale d'experts sur le «Développement durable dans la région arctique face au changement climatique : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs ».

Cette réunion d'experts, à laquelle 42 participants appartenant à 13 pays ainsi que des représentants d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales ont pris part, avait pour objectif d'identifier et d'évaluer les défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs au développement durable de la région arctique afin de mettre en place un plan d'action de suivi.

A l'issue de ce Colloque, l'UNESCO a rassemblé les actes et recommandations découlant des débats ayant eu lieu dans un ouvrage intitulé «Changement Climatique et développement Durable en Arctique ». Le lancement de la version anglaise s'est tenu lors de la Conférence des Parties de l'UNFCCC, le 9 décembre 2009 à Copenhague au cours d'un événement parallèle OMM-UNESCO, qui a rassemblé plus de 250 personnes. Le Gouvernement monégasque a offert, pour ce lancement, une réception. La version française des Actes du Colloque sera présentée en avril 2010 au siège de l'UNESCO.

Les Mers et les Océans

La Principauté, à travers sa Mission à l'ONU, a maintenu son engagement dans le processus de renforcement du Droit de la Mer visant à une meilleure gouvernance des océans.

De plus, la « Déclaration de Monaco », cosignée par 155 scientifiques originaires de 26 pays et élaborée à l'issue du Second Symposium sur l'Acidification des Océans qui s'est tenu en Principauté du 6 au 9 octobre 2008, a été rendue publique dans le cadre du congrès des sciences aquatiques ASLO qui s'est tenu à la fin du mois de janvier 2009 à Nice. Cette Déclaration vise à interpeller les décideurs politiques sur les enjeux de l'acidification des océans et encourager les efforts de recherche dans ce domaine.

Les questions liées à la protection des océans ont également été traitées lors de la 4^{ème} Conférence Hydrographique Internationale (OHI) qui s'est déroulée du 2 au 5 juin 2009 à Monaco³⁵.

Ces trois jours de débats, placés sous la Présidence de S.A.S. le Prince Souverain, avait pour but de renforcer le mandat de l'OHI afin de promouvoir la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin.

En outre, les Autorités monégasques préparent la prochaine réunion de l'Assemblée générale de l'ICRI (International Coral Reef Initiative), Monaco assurant la coprésidence en collaboration avec les îles Samoa et la France. Cette réunion, se tiendra début 2010 et visera à renforcer la conservation des récifs et leurs biodiversité ainsi que de promouvoir leur utilisation durable.

Toujours dans le cadre de la biodiversité marine, Monaco, à la demande personnelle de S.A.S. le Prince Souverain, a déposé le 15 juillet 2009 une proposition d'inscription du thon rouge à l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), visant à interdire le commerce international, principale cause du déclin de population de ladite espèce.

³⁵ La Principauté de Monaco est dépositaire de la Convention relative à l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI) du 14 août 2005.

Cette proposition sera présentée et soutenue lors de la prochaine Conférence des Parties de la CITES qui se tiendra en mars 2010 à Doha (Qatar).

En ce qui concerne les autres organisations onusiennes, le Gouvernement Princier a maintenu sa forte participation grâce, entre autres, au suivi effectué par les Missions de Monaco auprès de l'Organisation à New York et à Genève.

La participation de la Mission monégasque à Genève à la 3^{ème} Conférence Mondiale sur le Climat, qui s'est tenue du 31 août au 3 septembre 2009 à Genève, est notable.

Cette 3^{ème} Conférence, à laquelle ont notamment participé 13 Chefs d'Etat ou de Gouvernement, dont S.A.S le Prince Souverain, a été l'événement le plus marquant pour l'OMM au cours de cette année 2009. La délégation monégasque s'est impliquée dans l'ensemble du processus préparatoire, qui a débuté en février 2009, et a pris une part active aux négociations sur la Déclaration de haut niveau adoptée à l'issue de la Conférence.

Par ailleurs, S.A.S. le Prince Souverain, lors de Son allocution, a réitéré l'attention particulière que la Principauté de Monaco porte à l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), par le rôle important qu'elle joue dans le renforcement des mesures d'adaptions au climat.

Enfin, la Principauté a continué à suivre activement les Conventions sur l'environnement auxquels elle est Partie (Convention de Bâle, CITES, Convention de Stockholm, Convention sur la désertification...), et à participer aux réunions portant sur la lutte contre le changement climatique et la Gouvernance environnementale. De plus, Monaco n'a pas manqué de se joindre aux autres Etats membres de l'ONU afin de célébrer les Journées Mondiales des Océans, de l'Environnement et de l'Eau.

L'eau

Du 16 au 22 mars 2009, s'est tenu à Istanbul le **5ème Forum Mondial de l'Eau**³⁶, avec pour thème central « Bridging Divides for Water » (Comblent les écarts en matière d'eau/établir des passerelles entre nos divergences). Organisé tous les trois ans par le Conseil Mondial de l'Eau (CME)³⁷ en collaboration avec les autorités du pays hôte, ce Forum est le plus grand événement international du monde de l'eau.

Le programme des travaux s'est structuré en deux phases :

- un « Mini-sommet » des Chefs d'Etat (le 16 mars 2009) pour **lancer un « Appel à l'Action »** (Appel d'Istanbul) aux Gouvernements nationaux, aux parlementaires, aux Autorités locales et aux partenaires concernés à travers le monde pour atteindre trois objectifs en regard des ressources mondiales en eau : parvenir à la sécurisation de la ressource en eau, accroître l'adaptation de la gestion de l'eau à tous les changements mondiaux, améliorer la coopération à tous les niveaux,
- une **Conférence ministérielle** du 20 au 22 mars 2009 au cours de laquelle a été examinée la « Déclaration » d'Istanbul, document consensuel et non contraignant.

S.A.S. le Prince Souverain a assisté au Mini-Sommet. Il a également souhaité que soit organisé un « side event » le mardi 17 mars 2009 au Centre des Congrès Sütlüce d'Istanbul pour y

³⁶ Le 4^{ème} Forum mondial de l'eau s'était tenu en mars 2006 à Mexico.

³⁷ Le CME, dont le siège est à Marseille, a été créé en 1996 en réponse aux préoccupations croissantes de la Communauté internationale face aux problématiques de l'eau. Ses missions sont de sensibiliser, de favoriser une réelle mobilisation politique et d'inciter à l'action sur les questions essentielles liées à l'eau à tous les niveaux, y compris au plus haut degré décisionnel, afin de faciliter, sur une base durable, la gestion et l'usage efficaces de l'eau.

présenter les actions de Sa Fondation dans les domaines de la gestion intégrée et durable des ressources en eau. Sont intervenus : S.E.M. Bernard FAUTRIER ainsi que MM. Lucien CHABASON (Plan Bleu), Carlos LOPEZ (UNITAR) et Dominique HERON (Véolia Environnement).

Du 17 au 19 mars, des sessions ont également été organisées sur les thèmes suivants : les changements mondiaux et la gestion des risques, faire avancer le développement humain et les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la gestion et la protection des ressources en eau, la gouvernance et la gestion, la recherche de l'éthique, les besoins financiers, l'éducation, les compétences et le renforcement des capacités.

Par ailleurs, la conférence Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur le financement durable de l'eau, qui s'est tenue à Monaco les 10 et 11 mai 2009 et inaugurée par SAS le Prince Albert II, a réuni des décideurs politiques des deux rives de la Méditerranée, des spécialistes de l'eau, des représentants d'institutions financières et d'organisations internationales autour de Philippe de Fontaine Vive, vice-Président de la BEI.

Trois recommandations ont été formulées à l'issue de la conférence :

- **le secteur privé local et international doit être impliqué dans le financement de l'eau** : rénover les infrastructures d'eau dans le bassin sud de la Méditerranée est une obligation et nécessite l'expertise et l'apport financier du secteur privé local et international aux côtés du secteur public,
- **une prise de conscience générale est nécessaire à une gestion intégrée de l'eau** : les législateurs et décideurs politiques partagent la responsabilité de sensibiliser à la fois les citoyens et les consommateurs, les collectivités locales et les entreprises à l'urgence croissante due à la rareté des ressources en eau. Les solutions ne pourront être que globales et intégrées,
- **envisager une coopération accrue au sein d'une Agence du Bassin Méditerranéen** : une gestion concertée et cohérente de l'eau nécessite de **renforcer la coopération entre Etats**, d'harmoniser l'environnement **législatif** relatif à l'eau et au développement des énergies renouvelables, de tirer les leçons des expériences des entreprises privées. Dans ce cadre, **envisager la création d'une Agence du Bassin Méditerranéen** englobant toutes ces fonctions constituerait un projet ambitieux et fédérateur.

Enfin, le Gouvernement Princier, et notamment sa Direction de l'Environnement, a pris une part active aux travaux du **Groupe d'experts sur l'eau** de l'Union pour la Méditerranée, dont la mission est d'élaborer une **stratégie méditerranéenne de l'eau** qui devrait être adoptée en 2010.

Ce groupe d'experts a été créé à l'issue de la première Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau qui s'est tenue le 22 décembre 2008 en Jordanie. Il a pour but l'élaboration de la Stratégie à Long Terme pour l'Eau de la Région Méditerranéenne et la proposition d'un plan d'action déclinant celle-ci, en vue de leur validation au niveau ministériel en 2010.

La Santé

La Santé est l'une des grandes priorité de la politique extérieure de la Principauté, en particulier au travers de ses actions de coopération.

Outre ses actions dans le cadre de l'OMS, on notera la participation d'une délégation monégasque³⁸, à Cotonou (Bénin), les 11 et 12 octobre 2009, pour y représenter S.A.S. le Prince Souverain lors la cérémonie de lancement de l'appel solennel dit « Appel de Cotonou ».

Cet Appel a, comme portée précise, la lutte contre les faux médicaments, c'est-à-dire des produits qui ne sont ni préparés ni vendus selon des procédures et des circuits valides par les autorités sanitaires compétentes.

L'Appel de Cotonou a été conçu comme une première étape vers un dispositif international qui devrait permettre un accès universel à des médicaments de qualité, à des coûts compatibles avec le niveau de vie des populations concernées (ce qu'indique la mention des génériques dans l'Appel).

Aussi bien par sa rédaction que par la manière dont il a été lancé, l'Appel de Cotonou revêt le caractère d'un geste politique et médiatique de sensibilisation. S'il ne constitue pas un instrument juridiquement contraignant, il tend précisément à mobiliser les Etats et les instances internationales pour qu'un tel instrument soit discuté et signé l'an prochain à Genève, lors d'une conférence qui serait spécialement convoquée à cet effet.

Le Gouvernement Princier portera une attention particulière aux suites qui lui seront réservées par la Communauté internationale.

Le Sport

S'agissant de cette thématique, le Gouvernement Princier a confirmé tout l'intérêt que la Principauté porte à ce domaine et notamment au développement de la paix à travers le sport ainsi qu'à la lutte contre le dopage.

* A ce titre, il convient de rappeler que le 19 octobre 2009, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu à l'ONU afin de participer à la 216^{ème} séance plénière de l'Assemblée générale qui accueillait, en son sein, **le Comité international olympique (CIO)** en qualité d'observateur et examinait le point de son ordre du jour intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

En Sa qualité de membre du CIO, S.A.S. le Prince Souverain a pu assurer les Etats membres de la contribution du CIO³⁹ aux travaux de l'Assemblée générale et réitéré Son fervent engagement en faveur du sport au service de la paix et du développement.

S.A.S. le Prince Souverain a également rappelé Son engagement au sein de l'Association Peace and Sport⁴⁰ « à faire reconnaître le sport comme instrument de promotion et de la construction de la paix auprès des communautés vulnérables affectées par l'extrême pauvreté, les séquelles des conflits ou l'absence de cohésion sociale, association qui intervient aujourd'hui en Cote d'Ivoire, au Burundi, au Timor-Leste et en Colombie ».

A l'issue de Son intervention, le Prince Souverain a été reçu par S.E. Monsieur Ban Ki-Moon, première rencontre officielle depuis la prise de fonction du Secrétaire général. A cette occasion,

³⁸ Cette délégation était composée de S.E. Monsieur Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco en Suisse, et de Monsieur Frédéric PLATINI, Directeur de la Coopération Internationale.

³⁹ Lors de cette session, l'Assemblée générale a adopté trois résolutions, que Monaco a co-parrainées, à savoir :

- Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Comité international olympique ;
- Edification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ;
- Coupe du monde de 2010 de la Fédération internationale de football association.

⁴⁰ Le 3^{ème} Forum International Peace and Sport s'est déroulé du 25 au 27 novembre 2009 à Monaco, sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Souverain. Cette manifestation a réuni l'ensemble des décideurs et des leaders mondiaux du sport et de la paix (Voir www.peace-sport.org).

S.A.S. le Prince Souverain a de nouveau exprimé Son soutien en faveur de la réalisation des OMD, en particulier, dans les domaines de l'éducation et du développement social.

* S'agissant de la lutte contre le dopage, Monaco mène une politique active, axée sur l'éducation, l'information et le respect de l'éthique, conformément à la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO .

Dans ce cadre, le **Comité Monégasque Antidopage (CMA)**⁴¹ participe à la veille sanitaire sur le dopage et propose toute mesure tendant à prévenir ou à combattre le dopage, dans les milieux professionnel, associatif et scolaire.

Une convention a été passée en 2004 avec l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Renouvelée chaque année, elle stipule que l'ensemble des contrôles effectués sur le territoire monégasque par le Comité Monégasque Antidopage sera analysé par cette entité, seul organisme français agréé.

La Principauté a également adopté le Code mondial antidopage de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), ainsi que la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe et son Protocole Additionnel. D'une manière générale, une réflexion a été engagée pour mettre l'ensemble des textes en adéquation avec la nouvelle réglementation. Ainsi, trois textes ont été modifiés par Arrêté Ministériel le 27 mai 2009 afin d'être en conformité avec le nouveau Code mondial antidopage.

Parallèlement, Monaco participe à de nombreuses réunions internationales telles la Conférence Mondiale sur le dopage dans le Sport ou le MINEPS (Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport).

La Politique de Développement

Sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Albert II, la Principauté a considérablement accru son effort dans le domaine de la Coopération internationale au développement, conformément au plan de **mise en œuvre de la politique de coopération (2008-2010) qui formalise l'engagement de la Principauté à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations Unies.**

Parmi les mesures adoptées on peut citer :

- une augmentation annuelle de 25% de l'Aide Publique au Développement (APD) pour arriver à 0,7% du Revenu National Brut (RNB) au plus tard en 2015 ;
- l'adoption de 4 domaines d'intervention ;
- une répartition géographique ;
- le renforcement des mesures de sélection et de suivi des actions ;
- le renforcement de la Direction de la Coopération Internationale (DCI) chargée de mettre en œuvre la politique de coopération au développement du Gouvernement Princier.

Ainsi, l'Aide Publique au Développement (APD) monégasque, qui était de 2 M€ en 2000, a atteint les **8M€ en 2009** et atteindra 10M€ en 2010.

L'Aide Publique au Développement

L'A.P.D. est délivrée suivant quatre canaux :

- **une coopération bilatérale (partenariat avec des Etats, des collectivités locales et des ONG) ;**

⁴¹ Créé par Ordonnance Souveraine n°15.656 du 7 février 2003.

- **une coopération avec le soutien d'Organisations Internationales (PNUD, OMS, HCR, ONUSIDA, UNCCD, OIF ...).**
- **une Aide Humanitaire d'Urgence ;**
- **un soutien aux ONG monégasques et un co-financement de leurs projets.**

Pour ce faire, la Direction de la Coopération Internationale (DCI) du Département des Relations Extérieures s'appuie sur les compétences disponibles en Principauté (Mairie de Monaco, Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, Département de l'Intérieur, Département des Affaires Sociales et de la Santé), ainsi que sur les Missions Permanentes de Monaco accréditées auprès des Organisations Internationales et les Représentations diplomatiques et consulaires de Monaco à l'étranger et étrangères en Principauté.

La lutte contre la Pauvreté

L'engagement de la Principauté se manifeste par la volonté de travailler principalement avec les pays en développement parmi les plus défavorisés, dits Pays les Moins Avancés (PMA).

En 2009 :

- plus de 70% de l'A.P.D. monégasque a été consacrée à des PMA dans le cadre de la coopération bilatérale ;
- plus de 100 projets ont été entrepris dans 23 pays partenaires.

La répartition géographique

L'aide reste concentrée sur le Bassin méditerranéen et le Continent africain et elle est majoritairement allouée à des pays francophones.

Quatre pays se détachent en terme d'aide allouée : Madagascar, le Maroc, le Niger et la Tunisie.

Ils constituent les zones d'interventions prioritaires de la Principauté. Il est à noter que ces quatre pays disposent de Représentations consulaires performantes avec lesquelles Monaco assoit ses actions.

Les domaines d'intervention

Les 8 OMD constituent le fil conducteur de la politique de coopération au développement du Gouvernement Princier.

Ils sont déclinés à travers 4 domaines d'intervention prioritaires :

- Santé et secteur social ;
- Education et formation ;
- Appui aux activités micro-économiques ;
- Préservation et valorisation des ressources naturelles.

Santé et secteur social

Les axes d'intervention sont :

- la santé de base,
- le développement de partenariats hospitaliers,
- la lutte contre les pandémies et les maladies négligées.

Quelques chiffres

<p>Madagascar- Mali - Niger- Mauritanie 870.000 personnes couvertes par des infrastructures de santé de base (dispensaires, maternités)</p> <p>Niger 100.000 enfants vaccinés chaque année contre la poliomyélite</p> <p>Madagascar 22.000 personnes bénéficient d'un programme de lutte contre le paludisme et l'ensemble de la population bénéficie d'un centre de référence</p> <p>Burkina Faso Madagascar- Maroc 150.000 enfants bénéficient chaque année de programmes de lutte contre la faim</p> <p>Burkina Faso 36 villages sensibilisés contre la pratique de l'excision</p>
--

Education et formation

Les axes d'intervention sont :

- l'éducation formelle,
- l'éducation non formelle (adaptée aux enfants sortis du système scolaire)
- la formation professionnelle

Quelques chiffres

<p>Burkina Faso – Maroc 6 écoles primaires et un collège construits et équipés pour 1.800 enfants</p> <p>Madagascar 225.000 personnes ont accès à 22 centres de lecture</p> <p>Afrique du Sud – Liban - Madagascar - Mali - Maroc Sénégal 1.500 enfants bénéficient de programmes d'éducation spécialisée</p> <p>Maroc 1.500 enfants et parents bénéficient d'un programme d'éducation non formelle en zones rurales</p>
--

Appui aux activités micro-économiques

Les axes d'intervention sont :

- la micro entreprise,
- le développement agricole,
- la micro finance.

<p>Burkina Faso - Mali - Maroc Plusieurs milliers de femmes soutenues dans leurs activités génératrices de revenus</p> <p>Madagascar - Maroc - Mauritanie - Niger 5.000 femmes ont accès au micro-crédit chaque année</p> <p>Maroc - Tunisie 2.000 personnes ont des revenus complémentaires grâce à la réhabilitation d'oasis</p> <p>Niger 25.000 personnes bénéficient d'un programme de développement rural</p>
--

S'agissant du **programme monégasque d'appui en micro finance** à destination des petites et moyennes Institutions de Micro-Finance (IMF) africaines créé en 2008, les crédits alloués représentent quelques centaines d'euros par bénéficiaire. Ils permettent aux micro entrepreneurs d'initier et de développer des activités économiques rentables pour sortir du cercle de la pauvreté.

En 2009, 410.000 € ont été consacrés à ce programme, permettant ainsi de financer des projets en Afrique du Sud, au Burkina Faso, au Mali, au Burundi et au Kenya pour favoriser l'accès des plus démunis à de la micro finance ou au renforcement d'Institutions de micro finance.

Le Gouvernement Princier a également signé un accord avec l'**ONG luxembourgeoise ADA** permettant à Monaco de s'associer à l'Initiative de Notation et d'Evaluation en Micro-Finance «The Rating Initiative », programme de soutien à la notation financière et sociale (rating) d'Institutions de Micro Finance (IMF) dans des pays en voie de développement.

Préservation et valorisation des ressources naturelles

Les axes d'intervention sont :

- la lutte contre la désertification et le reboisement,
- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement,
- le développement urbain respectueux de l'environnement,
- la préservation de la biodiversité.

<p>Niger Plus de 1.000 hectares de terres dégradées réhabilités ou reboisés</p> <p>Maroc – Tunisie 450 hectares de palmeraies réhabilités</p> <p>Burkina Faso – Ethiopie – Madagascar Mauritanie - Maroc 150.000 personnes ont accès à l'eau potable</p> <p>Madagascar – Maroc – Tunisie - Slovénie Préservation de la biodiversité et écotourisme</p>
--

L'Aide Humanitaire d'Urgence

Cette aide est délivrée en dehors de toute considération politique.

Elle est destinée aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des pénuries alimentaires.

lieu	montant en 2009
GAZA(MÉDICAMENTS – CARITAS, HÔPITAL DE BETHLEHEM - ORDRE DE MALTE, CENTRE HAGAR - M.A.P, CICR)	100 000,00 €
SOUDAN - DARFOUR	50 000,00 €
ABRUZZ (Ass Monaco Italie)	50 000,00 €
SALVADOR	25 000,00 €
MADAGASCAR	25 000,00 €
TOTAL	250 000,00 €

Des contributions volontaires sont également apportées au Fonds Central d'Intervention d'Urgence des Nations Unies (CERF) au Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA), ainsi qu'au Fonds pour les urgences de la Fédération Internationale de la Croix Rouge (DREF)

Organismes	montant en 2009
CERF	100.000 €
OCHA	30.000,00 €
DREF	45 000,00 €
TOTAL	175 000,00 €

Le partenariat avec les ONG monégasques

Cofinancement de projets

En 2009, la DCI a co-financé 27 projets en partenariat avec 8 ONG monégasques.

Renforcement de compétences

En 2009, le Gouvernement Princier a également financé 4 formations sur les thèmes de la micro-finance, la gestion des ressources humaines et la gestion financière à destination d'une vingtaine d'ONG.

Monaco Collectif Humanitaire

En 2008, les ONG monégasques actives dans le domaine de l'humanitaire, soutenues par la Direction de la Coopération Internationale, se sont regroupées sous l'appellation "Monaco Collectif Humanitaire". L'objectif premier était d'hospitaliser à Monaco 50 enfants dont les pathologies ne sont pas opérables dans leurs pays d'origine.

Fin 2009, 80 enfants étaient déjà opérés et plus d'une centaine devraient l'être à terme.

La lutte contre les changements climatiques

La Direction de la Coopération Internationale est chargée par le Gouvernement Princier d'entreprendre des opérations de compensation carbone à l'international à travers le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). L'objectif est la neutralité carbone pour Monaco, en partie d'ici 2012, et en intégralité à long terme.

Les projets qui allieront objectifs climatiques, économiques et sociaux au profit des populations les plus vulnérables aux changements climatiques seront privilégiés.

Un premier partenariat a été noué avec la République Tunisienne en 2008 à travers la signature d'un Accord cadre de partenariat. En application de cet accord, un contrat d'achat d'une valeur totale de 375.000 € pour le transfert vers la Principauté de 25.000 crédits carbone sera signé en 2010. Une partie des crédits carbone proviendra d'un projet d'électrification et d'irrigation en milieu rural par l'énergie solaire photovoltaïque et une autre partie sera générée depuis le programme PROSOL qui vise la diffusion de la filière du chauffe-eau solaire sur l'ensemble du territoire national.

En plus du transfert de crédits carbone, le partenariat tuniso-monégasque dans le domaine du MDP comprend l'accompagnement d'un projet tunisien de réduction d'émissions vers la certification MDP et le renforcement des capacités de l'autorité tunisienne en charge de la promotion du MDP. Le renforcement des capacités de l'autorité tunisienne fera l'objet d'un accord particulier tri annuel pour un montant de 300.000 € qui sera signé d'ici la fin de l'année 2010 alors que le processus de certification d'un projet tunisien, lancé dès 2009, arrivera à son terme dans les prochains mois avec l'obtention de l'agrément des Nations Unies.

Ces initiatives doivent permettre de favoriser le développement du MDP en Tunisie en reconnaissance des efforts déjà réalisés par ce pays qui est l'un des rares pays africains à avoir des projets enregistrés au titre du MDP (seulement 3% des projets MDP concerne l'Afrique).

Par ailleurs, en 2009, la Direction de la Coopération Internationale a compensé l'intégralité des déplacements aériens effectués par ses agents en 2008 en partenariat avec la Fondation Prince Albert II de Monaco. Les crédits carbone achetés étaient issus du marché réglementé des Nations Unies et plus particulièrement le MDP du Protocole de Kyoto. Cette démarche sera renouvelée avec la signature prochaine d'un contrat pluriannuel couvrant la période 2009-2012. Dans ce cadre, la compensation sera étendue aux émissions générées par les déplacements aériens du Département des Relations Extérieures.

V

VISITES OFFICIELLES ET ACCUEILS

La Politique Extérieure menée par le Gouvernement Princier, à laquelle sont liés les nombreux déplacements de S.A.S. le Prince Souverain depuis son Avènement, permettent de tisser des liens étroits et constructifs avec de nombreux pays. L'ensemble de ces démarches permet les échanges politiques au plus haut niveau international, et par la même occasion la venue en Principauté de nombreuses Personnalités, représentant leur pays ou des Organisations Internationales

Les Visites Officielles

En 2009, neuf Visites Officielles ou Conférences Internationales se sont déroulées à Monaco et ont sollicité le soutien du Département des Relations Extérieures :

- Club de Monaco les 27 et 28 février 2009 ;
- Conférence Développement Durable dans la région Arctique face au changement climatique du 3 au 6 mars 2009 ;
- Visite de M. WOERTH et de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale française le 7 mai 2009 ;
- Visite Officielle de Madame Margaret CHAN, Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé le 20 avril 2009 ;
- 6^{ème} Conférence FEMIP/BIE les 10 et 11 mai 2009 ;
- Visite Officielle de Monsieur Michel SIDIBE, Directeur Exécutif de l'ONUSIDA, Secrétaire Général Adjoint des Nations unies le 29 mai 2009 ;
- Visite de S.A.I. la Princesse TAKAMADO à l'invitation de S.A.S. le Prince Souverain les 28 et 29 juin 2009 ;
- Visite des Ambassadeurs de l'UNESCO dans le cadre l'élection de la Principauté au Conseil Exécutif du 9 au 12 juillet 2009 ;
- Visite du Président de la République de Slovénie reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain dans le cadre de sa participation au Forum International Peace and Sport le 25 novembre 2009.

L'accueil suivant a été également effectué compte tenu de la qualité de la personnalité bien qu'il s'agisse d'une visite privée :

- S.E. M. José RAMOS-HORTA, Président du Timor-Oriental, s'est rendu en Principauté en visite privée du 25 au 27 juin 2009.

Les Accueils

La venue en Principauté de personnalités politiques de haut rang permet d'organiser des rencontres « privilégiées » avec les acteurs économiques, culturels et événementiels de la Principauté.

Il faut notamment mentionner l'organisation en 2009 de cinq « Ambassador's Lunch » par la Chambre de Développement économique, entouré de membres du Gouvernement, à laquelle les nouveaux Ambassadeurs, accompagnés d'une délégation d'entrepreneurs, sont invités à présenter le contexte économique de son pays et les diverses possibilités offertes aux partenaires économiques monégasques :

- Belgique (janvier 2009)
- Bosnie Herzégovine (mars 2009)
- Uruguay (mai 2009)
- Côte d'Ivoire (mai 2009)
- Sénégal (septembre 2009)

VI

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES INTERNATIONALES

La Principauté de Monaco peut aujourd'hui se prévaloir d'avoir mis en œuvre une politique extérieure en adéquation avec les impératifs et exigences des standards internationaux en matière de transparence fiscale.

Il faut rappeler qu'en 2009 Monaco se trouvait sur une liste grise établit par le G20 aux cotés de nombreux autres Etats. Afin de sortir de cette liste, la condition imposée par les instances internationales a été la conclusion d'au moins 12 accords d'échanges de renseignements en matière fiscale conforme au modèle élaboré par l'OCDE.

Considérant les évolutions récentes en matière de fiscalité et de secret bancaire, le Gouvernement Princier a indiqué que Monaco ne resterait pas à l'écart du mouvement général de transparence conforme aux standards de l'OCDE.

Ainsi, Monaco s'est déclaré prêt à accroître sa coopération dans le domaine de la lutte contre la fraude fiscale conformément aux critères internationaux et disposé à engager, avec les Etats qui le souhaitent et tout particulièrement avec les membres du G 20 des négociations. Ainsi, du 15 juillet au 21 septembre 2009 Monaco signait 11 accords lui permettant d'accéder à la liste blanche de l'OCDE :

- la Belgique (15/07/2009),
- le Luxembourg (27/07/2009),
- la République de Saint Marin (29/07/2009),
- les Iles Samoa (07/09/2009),
- les USA (08/09/2009),
- le Qatar (16/09/2009),
- Saint Kitts et Nevis (17/09/2009),
- la Principauté d'Andorre (18/09/2009),
- les Bahamas (18/09/2009),
- la République d'Autriche (19/09/2009),
- la Principauté du Liechtenstein (le 21/09/2009),

Un treizième accord fut également signé en fin d'année 2009 avec la République d'Argentine (le 30/10/2009).

Que ce soit les simples accords d'échange de renseignements ou les Conventions de non double imposition ainsi conclus, tous reprennent l'article 26 du modèle de l'OCDE, et par conséquent prévoient l'échange d'informations sur demande, dans des cas individuels et sur la base d'une requête spécifique.

Conclusion

La politique extérieure du Gouvernement Princier pour 2010, annoncée dans le Plan Gouvernemental d'Action, sera placée dans la continuité de celle de 2009 pour « Poursuivre les actions pour le développement de l'action extérieure au niveau bilatéral et multilatéral et participer au rayonnement de la Principauté », avec :

a) L'accroissement des moyens consacrés à l'Aide Publique au Développement afin de tendre vers l'objectif de consacrer 0,7% du R.N.B. monégasque.

En 2010, le Gouvernement Princier poursuivra une politique d'Aide Publique au Développement très active à l'enveloppe de l'A.P.D., avec une augmentation annuelle de 25 % et ainsi atteindre l'objectif des 0,7% du R.N.B. à l'horizon 2015.

Une réflexion sera également engagée sur des voies innovantes de coopération et des actions en collaboration avec des entreprises privées, afin d'organiser des opérations dans des pays particulièrement nécessaires.

b) Le renforcement du rayonnement international de la Principauté.

Fidèle aux orientations fixées par S.A.S. le Prince Souverain, le Gouvernement Princier s'attachera à poursuivre sa participation et ses actions au sein des instances internationales dont il fait partie et continuera ainsi à défendre les sujets intéressant tout particulièrement Monaco (Droits de l'Homme et tout particulièrement la protection des enfants, ainsi que des personnes handicapées, la santé et la lutte contre le sida, protection de l'environnement).

Indissociable à ces actions à l'International, les nombreux accueils et Visites Officielles en Principauté de Chefs d'Etats et Hauts dirigeants politiques se poursuivront en 2010, contribuant ainsi à l'entretien et l'élargissement des bonnes relations entre la Principauté et les instances internationales.

c) Les Affaires Economiques Internationales.

La politique extérieure mise en œuvre sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain permet, au plan économique, d'améliorer l'image internationale de la Principauté, et devrait désormais se concentrer sur son réel savoir-faire et sa spécificité face à la mondialisation de l'économie et à ses contraintes.

EDITION Septembre – 2010
© Gouvernement Princier – Tous droits de reproduction soumis à autorisation

Département des Relations Extérieures
Secrétariat du Conseiller
BP 522
Place de la Visitation
MC – 98015 Monaco Cedex

relext@gouv.mc
tel : +377 98 98 89 04
fax : +377 98 98 85 54

www.diplomatie.gouv.mc



Département des Relations Extérieures

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

ANNEXES

RECAPITULATIF DES PROJETS MIS EN ŒUVRE DANS LES PAYS PRIORITAIRES ET PARTENAIRES DE LA COOPERATION MONEGASQUE EN 2009

I - PAYS PRIORITAIRES

BURKINA FASO

Durée		Financement DCI	Déboursé 2009
Santé et secteur social			
2005-2011	Lutte contre la malnutrition et prévention de la maladie du Noma	167.000 €	25.000 €
2006-2009	Assistance en matière de protection civile	135.000 €	34.000 €
2006-2010	Lutte contre la pratique de l'excision	54.400 €	20.000 €
2009	Appui au renforcement des capacités et compétences opérationnelles en premiers secours de la Croix-Rouge burkinabé	15.000 €	15.000 €
2009-2011	Accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans la province du Bam	300.000 €	75.000 €
Education et formation			
2008-2009	Construction et équipement d'un complexe scolaire dans le village de Namassa	80.000 €	40.000 €
2008-2010	Construction et équipement d'un Collège à Guié	100.000 €	-
Appui aux activités micro économiques			
2006-2009	Appui à des groupements féminins de production de beurre de Karité biologique et équitable	61.000 €	20.000 €
2008-2009	Programme d'appui à l'insertion socio-économique des personnes vivant avec le VIH/SIDA	150.000 €	75.000 €
TOTAL		1.062.400 €	304.000 €

MAROC

Durée		Financement DCI	Déboursé 2009
Education et formation			
2005-2009	Soutien à un centre pour enfants handicapés à Safi	265.000 €	15.000 €
2007-2009	Prise en charge d'enfants en situation précaire	132.000 €	50.000 €
2008 - 2011	Déploiement d'un programme intégré d'éducation non formelle	338.000 €	100.000 €
2009	Equipement d'un centre socio-éducatif pour enfants handicapés à Agadir	25.000 €	25.000 €
Préservation et valorisation des ressources naturelles			
2001 - 2012	Contrôle des émissions atmosphériques d'unités industrielles et artisanales	547.000 €	65.000 €

2003 - 2009	Programme de réhabilitation des palmeraies de Tata	505.000 €	100.000 €
	TOTAL	1.812.000 €	355.000 €

MADAGASCAR

Durée		Financement DCI	Déboursé 2009
Santé et secteur social			
2004-2009	OMS - Programme intégré de lutte contre le paludisme sur l'île de Sainte Marie	360.000 €	60.000 €
2005-2010	Appui structurel à une association d'enfants handicapés mentaux	53.480 €	15.000 €
2008-2010	OMS - Appui aux actions de prévention et formations d'associations locales de lutte contre le VIH/Sida	120.000 €	45.000 €
2008-2009	OMS - Construction et équipement d'un centre national de lutte contre le paludisme	426.000 €	271.500 €
2008-2010	Installation de médecins généralistes communautaires	161.600 €	67.000 €
2009	Appui à la lutte contre le VIH/Sida	38.500 €	38.500 €
2009-2012	PAM-FNUAP : Appui à la réduction des femmes en âge de procréer en raison de la crise alimentaire	327.000 €	50.000 €
Education et formation			
2007-2009	Appui à la construction et au développement d'une école pour enfants déficients visuels	120.100 €	48.320 €
2005-2011	Réinsertion sociale et économique des enfants et jeunes en situation de rue	380.680 €	120.000 €
Préservation et valorisation des ressources naturelles			
2008-2010	Appui au processus de développement durable de la zone d'Andrafiarana	300.000 €	100.000 €
2009	Sensibilisation, amélioration et valorisation des usages de l'eau et de la forêt pour les communautés de Bombetoka-Belemboka	20.200 €	20.200 €
Aide Humanitaire d'Urgence			
2009	OMS - Cyclones – soutien aux populations	25.000 €	25.000 €
Consulat			
2009	Gestion de micro-projets + fonctionnement	26.500 €	26.500 €
	TOTAL	2.630.060 €	887.020 €

NIGER

Durée		Financement DCI	Déboursé 2009
Santé et secteur social			
2006-2009	Assistance en matière de sécurité civile	136.000 €	33.000 €
2007-2010	Construction et équipement du centre de référence national pour la prise en charge des drépanocytaires – Aménagements complémentaires	250.300 €	179.000 €

2007-2009	Partenariat hospitalier entre le Centre hospitalier Princesse Grace et l'Hôpital National de Niamey	130.000 €	48.000 €
2007-2010	Equipement et aménagements complémentaires de 4 centres de santé	423.650 €	193.000 €
Appui aux activités micro-économiques			
2009-2010	Accès au micro-crédit pour les malades de la drépanocytose	80.000 €	35.000 €
TOTAL		1.019.950 €	488.000 €

TUNISIE

Durée		Financement DCI	Déboursé 2009
Santé et secteur social			
2009-2011	Sport et handicap : pour une meilleure insertion des personnes handicapées	110.000 €	110.000 €
Préservation et valorisation des ressources naturelles			
2006-2009	Réhabilitation de la palmeraie de la Corbeille de Nefta	350.000 €	100.000 €
2008-2010	Entretien des aménagements d'espaces verts à Sidi Bousaïd et Hammamet	40.700 €	12.000 €
2008-2010	Création et gestion d'aires marines protégées	73.000 €	23.000 €
2008-2010	Aménagement de l'extension de l'esplanade côtière d'Hammamet	62.500 €	10.000 €
2008-2011	Sauvegarde du patrimoine des Oasis du Sud Tunisien	90.000 €	30.000 €
TOTAL		726.200 €	285.000 €

II - Pays Partenaires

AFRIQUE DU SUD

Durée		Financement DCI	Déboursé 2009
Education et formation			
2005-2011	Mise en oeuvre d'un programme social en faveur de la petite enfance	315.000 €	75.000 €
2007-2010	Contribution au fonds du PNUD pour les partenariats innovants – un sport humaniste au service du développement de la jeunesse dans les villes	225.000 €	75.000 €
Appui aux activités micro économiques			
2008-2011	Accès à un habitat décent pour les personnes à faibles revenus	225.000 €	75.000 €
TOTAL		765.000 €	225.000 €

BURUNDI

Durée		Financement DCI	Déboursés 2009
Santé et secteur social			
2008-2010	Prise en charge communautaire des orphelins et autres enfants vulnérables dans les provinces de Bururi et Bujumbura Mairie	360.000 €	140.000 €
2008-2010	UNICEF - Renforcement de la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant et prise en charge pédiatrique	260.000 €	80.000 €
Education et formation			
2009-2012	OIF - Appui à la lecture publique par la création de huit nouveaux centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	400.000 €	115.000 €
Appui aux activités micro-économiques			
2008-2010	Renforcement institutionnel de l'AMADE Burundi en micro-finance	120.500 €	74.000 €
TOTAL		1.140.500 €	409.000 €

CROATIE

Durée		Financement DCI	Déboursé 2009
Santé et secteur social			
2006-2009	Réhabilitation, équipement et fonctionnement d'un centre d'accueil d'enfants victimes de mines	275.000 €	75.000 €
Préservation et valorisation des ressources naturelles			
2008-2011	Campagnes de fouilles archéologiques dans la grotte de Ljubic et coopération muséographique avec le Musée de l'homme de Neandertal de Krapina	94.500 €	11.300 €
2003-2009	Déminage d'aires protégées	440.000 €	75.000 €
TOTAL		809.500 €	161.300 €

LIBAN

Durée		Financement DCI	Déboursé 2009
Santé et secteur social			
2008-2009	Défense des droits et réinsertion sociale des mineurs incarcérés	40.000 €	20.000 €
2008-2009	PNUD – Soutien au programme Art Gold Liban dans le cadre du fonds fiduciaire pour les partenariats innovants	90.000 €	60.000 €
2009-2010	Formation des éducateurs à la gestion de l'asthme infantile	47.000 €	40.000 €
Education et formation			
2009-2010	Insertion sociale, scolaire et économique pour les réfugiés irakiens	46.000 €	11.500 €

2009	Renforcement de l'éducation des jeunes isolés par la construction d'un centre de soutien scolaire et social	40.000 €	40.000 €
2009-2010	Renforcement du programme médical et éducatif en faveur de la population du bidonville de Hay El Gharbeh	84.000 €	23.400 €
TOTAL		347.000 €	194.900 €

MAURITANIE

Durée		Financement DCI	Déboursé 2009
Santé et secteur social			
2004-2009	Formation, assistance technique et dotation de matériel dans le domaine de la sécurité civile	249.000 €	49.000 €
2005-2009	Création et équipement d'un poste de santé maternelle et infantile – Maintenance de la station de traitement des eaux	89.000 €	9.000 €
2008-2010	Développement de la cardiologie diagnostique et interventionnelle auprès de l'hôpital de Nouakchott	109.000 €	79.000 €
2009-2010	Appui à l'échographie obstétricale	249.300 €	140.000 €
2009-2010	Construction d'un poste de Sapeurs-Pompiers	119.000 €	85.000 €
TOTAL		815. 930 €	362.000 €

MALI

Durée		Financement DCI	Déboursé 2009
Santé et secteur social			
2007-2009	Développement et soutien d'un orphelinat et d'une école maternelle	111.500 €	27.250 €
2008-2010	Hygiène alimentaire et promotion de l'emploi jeune	19.200 €	9.480 €
2008-2012	Construction et équipement d'un centre national de recherche et de lutte contre la drépanocytose	422.000	100.000 €
2009	Lutte contre l'extrême pauvreté et la malnutrition	50.000 €	50.000 €
Education et formation			
2007-2011	Appui au centre scolaire Yeleen Olympique et à la création d'un centre de formation au football	320.600 €	68.800 €
2009	Formations en soins infirmiers	13.600 €	16.600 €
Appui aux activités micro-économiques			
2008-2010	Appui à la production de coton biologique	184.000 €	39.000 €
2008-2010	Formation et insertion professionnelle des jeunes du district de Bamako	75.000 €	35.000 €
Préservation et valorisation des ressources naturelles			

2009 - 2014	Appui au projet « Village du Millénaire »	463.000 €	50.000 €
TOTAL		1.661.910€	396.130 €

MONGOLIE

Durée		Financement DCI	Déboursé 2009
Santé et secteur social			
2009-2011	Améliorer l'accès à des soins de qualité pour la population de 75.000 € L'Arkhangai		355.000 €
Préservation et valorisation des ressources naturelles			
2006 - 2009	Coopération archéologique dans la région de l'Arkhangai	159.000 €	65.000 €
	Coopération culturelle		
2009	Réhabilitation d'un monastère bouddhiste	30.000 €	30.000 €
2009-2010	UNESCO – Formation à la lutte contre le trafic des biens culturels	89.300 €	49.000 €
TOTAL		633.300 €	219.000 €

SENEGAL

Durée		Financement DCI	Déboursés 2008
Santé et secteur social			
2008 - 2012	BILHVAX 3, un vaccin contre les bilharzioses	454.000 €	70.000 €
2009	Etude de faisabilité sur le contrôle biologique intégré contre la bilharziose	30.000 €	30.000 €
Education et formation			
2008 - 2009	Appui au centre d'éveil communautaire de Fass N'Gom	46.800 €	11.900 €
TOTAL		530.800 €	111.900 €

Détail des Relations Diplomatiques et Consulaires 2009

La Principauté de Monaco compte, au 31 décembre 2009, neuf Ambassades recouvrant 24 Etats et quatre Missions Permanentes auprès d'Organisations Internationales.

En Europe :

Allemagne

S.E.M. Claude GIORDAN, en poste à Berlin, est accrédité en qualité d'Ambassadeur non résident en Autriche et en Pologne depuis 2007 et a été nommé par Ordonnance Souveraine n°2.141 en date du 7 avril 2009 en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de M le Président de la Fédération de Russie.

Il assure la Représentation de Monaco auprès de l'AIEA et l'OSCE dont les sièges sont basés à Vienne.

Belgique

S.E. M. José BADIA, en poste à Bruxelles, est accrédité en qualité d'Ambassadeur non résident au Luxembourg et aux Pays-Bas depuis 2007.

Il assure la Représentation de Monaco auprès des Communautés Européennes.

Espagne

S.E.M. Patrick VAN KLAVEREN, en poste à Madrid, a été nommé par Ordonnance Souveraine n°2.541 en date du 22 décembre 2009 en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Sa Majesté le Roi d'Espagne.

Il assure notre Représentation auprès des Organismes Internationaux à caractère scientifique, environnemental et humanitaire en qualité de Ministre Conseiller, Délégué Permanent depuis 2007.

France

S.E.M. Jean PASTORELLI, en poste à Paris, est accrédité en qualité d'Ambassadeur non résident auprès de la Principauté d'Andorre depuis 2008.

Il assure la Représentation de Monaco auprès de L'Organisation Internationale de la Francophonie et de l'Union Latine.

Italie

S.E.M. Philippe BLANCHI, en poste à Rome, est accrédité en qualité d'Ambassadeur non résident en Croatie, à Saint-Marin et en Slovénie depuis 2007 et a été nommé par Ordonnance Souveraine n°2.215 en date du 10 juin 2009 en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de M le Président de la Roumanie.

Il assure la Représentation de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture depuis 2006.

Saint-Siège

S.E.M. Jean Claude MICHEL, en poste à Rome, est accrédité en qualité de Représentant Permanent auprès de l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte depuis 2007.

Suisse

S.E.M. Robert FILLON, en poste à Berne et à Genève, est accrédité en qualité d'Ambassadeur non résident au Liechtenstein, et également Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près l'Office des Nations Unies à Genève et les autres Organisations Internationales ayant leur siège en Suisse depuis 2006.

Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

S.E.Mme Evelyne GENTA, anciennement Consul Général de Monaco à Londres, a été nommée par Ordonnance Souveraine n°2.538 en date du 18 décembre 2009 en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Sa majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

En Amérique du Nord :

Etats-Unis

S.E.M. Gilles NOGHES, en poste à Washington, a été nommé par Ordonnance Souveraine n°2.539 en date du 18 décembre 2009 en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Son Excellence Madame la Gouverneure Générale et Commandante en Chef du Canada.

Organisations internationales :

Mission auprès de l'Organisation des Nations Unies

S.E.Mme Isabelle PICCO, en poste à New York, a été nommée par Ordonnance Souveraine n°2.333 en date du 20 août 2009 en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco près l'Organisation des Nations Unies à New York.

Mission auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

S.E.M. Robert FILLON, en poste à Genève, est accrédité en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près l'Office des Nations Unies à Genève et les autres Organisations Internationales ayant leur siège en Suisse depuis 2006.

Mission auprès du Conseil de l'Europe

S.E.Mme Claudette GASTAUD, en poste à Strasbourg, est accréditée en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès du Conseil de l'Europe depuis 2006.

Délégation Permanente auprès de l'UNESCO

S.E.Mme Yvette LAMBIN-BERTI, en poste à Paris, a été nommée par Ordonnance Souveraine n°2.477 en date du 25 novembre 2009 en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Délégué Permanent auprès de l'UNESCO.

Cette nomination fait suite à l'élection de Monaco au Conseil Exécutif lors de la Conférence Générale de l'UNESCO en octobre 2009.

Durant l'année 2009, onze nouveaux Ambassadeurs non-résidents ont été accrédités à Monaco :

S.E. M. Kinh Tai LE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Socialiste du Vietnam

Date de remise des Lettres de créance : 5 mars 2009

S.E. M. Ranjan MATHAI, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de l'Inde :

Date de remise des Lettres de créance : 5 mars 2009

S.E. M. Luciano CARDELLI, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Saint-Marin

Date de remise des Lettres de créance : 12 mars 2009

S.E. M. Jānis KĀRKLINS, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Lettonie

Date de remise des Lettres de créance : 12 mars 2009

S.E. M. Jesus Arnaldo PEREZ, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Bolivarienne du Venezuela :

Date de remise des Lettres de créance : 27 mai 2009

S.E. M. Jorge Alberto LEPRA LOIODICE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Orientale de l'Uruguay :

Date de remise des Lettres de créance : 16 juin 2009

S.E. M. Federico EDJO OVONO, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée Equatoriale :

Date de remise des Lettres de créance : 16 juin 2009

S.E. Mme Maïmouna Sourang NDIR, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Sénégal

Date de remise des Lettres de créance : 23 juin 2009

S.E. M. Mamuka KUDAVA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Géorgie

Date de remise des Lettres de créance : 13 juillet 2009

S.E. M. Eric TORNER, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Commonwealth de La Dominique

Date de remise des Lettres de créance : 13 juillet 2009

S.E. M. Gunnar LUND, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Suède

Date de remise des Lettres de créance : 15 septembre 2009

L'année 2009 a également vu le renouvellement de sept Ambassadeurs :

S.E. M. Reinhard SCHÄFERS, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Fédérale d'Allemagne :

Date de remise des Lettres de créance : 10 février 2009

S.E. M. Luis Maria URETA SAENZ PENA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République d'Argentine

Date de remise des Lettres de créance : 24 mars 2009

S.E. M. Alexander ORLOV, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Fédération de Russie

Date de remise des Lettres de créance : 24 mars 2009

S.E. Mme Rora NAVARRO-TOLENTINO, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République des Philippines :

Date de remise des Lettres de créance : 27 mai 2009

S.E. M. Yasuo SAITO, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Japon

Date de remise des Lettres de créance : 17 juillet 2009

S.E. M. Paul KAVANAGH, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire d'Irlande

Date de remise des Lettres de créance : 15 septembre 2009

S.E. M. Charles Hammerman RIVKIN, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique

Date de remise des Lettres de créance : 29 octobre 2009

En 2009, 6 nouveaux Consulats de Monaco ont été ouverts dans les pays suivants :

COTE D'IVOIRE – ABIDJAN

M. Jean-Marie Philippe ACKAH
(Nommé le 20 août 2009)

DJIBOUTI DJIBOUTI

M. Michel TORIELLI
(NOMME LE 4 JUILLET 2009)

MALI – BAMAKO

M. Mossadeck BALLY
(NOMME LE 9 DECEMBRE 2009)

MONGOLIE - OULAN-BATOR

Mme Bolormaa TUMENDEMBEREL,
(NOMMEE LE 17 JUIN 2009)

MOZAMBIQUE – MAPUTO

M. Joaquim José CAMPOS DE OLIVEIRA
(NOMME LE 27 MARS 2009)

TIMOR-LESTE - DILI

Mme Jacqueline DEROMEDI
(Nommée le 9 décembre 2009)

Par ailleurs, les nominations de Vice-Consuls ont permis un renforcement de la représentation consulaire de Monaco à Chicago (U.S.A.) et Bangkok (Thaïlande).

ETATS-UNIS D'AMERIQUE - CHICAGO

Mme Claire A. KOENEMAN, Vice-Consul
(Nommée le 14 octobre 2009)

THAILANDE - BANGKOK

M. Siraveth SUKHANETR, Vice-Consul Nommé le 20 août 2009

Les consulats vacants, ont été ré-activés en 2009 :

ALLEMAGNE – POTSDAM

Mme Barbara ZUMBAUM, Consul.
(Nommée le 27 août 2009)

ETATS-UNIS D'AMERIQUE – MIAMI

Mme Michelle KESSLER, Consul
(NOMMEE LE 20 AOUT 2009)

M. Tomas ABREU, Vice-Consul.
(Nommé le 20 août 2009)

ETATS-UNIS D'AMERIQUE SAN FRANCISCO

M. Thomas HORN, Consul
(Nommé le 29 octobre 2009)

M. Ale GICQUEAU, Vice-Consul.

(Nommé le 9 décembre 2009)

LIBAN – BEYROUTH

M. Bechara K. EL KHOURY, Consul.

(Nommé le 27 octobre 2009)

NOUVELLE-ZELANDE - WELLINGTON

M. Richard WORTH, Consul

(Nommé le 9 décembre 2009)

Ambassadeur non résident :

S.E.M. Henri FISSORE nommé en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Son Excellence Monsieur le Président de la République Portugaise, auprès de Sa Majesté l'Empereur du Japon et auprès de Son Excellence Monsieur le Gouverneur Général du Commonwealth d'Australie depuis 2007.